

Paris, le 16 septembre 2014 - N° 125/H030

Commission Entreprises et stratégies de marché

Programme statistique 2015

AVERTISSEMENT : cette compilation reprend les avant-projets transmis entre mai et août 2014 au Département de la coordination statistique et internationale de l'Insee à sa demande. Elle ne rend pas compte des modifications intervenues ultérieurement.

Page
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE
Insee - Direction des statistiques d'entreprises
Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles
Département Statistiques de court terme
Département Synthèses sectorielles
Insee - Direction des études et synthèses économiques - Division Enquêtes de conjoncture
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS
Direction générale des douanes et droits indirects
Département des statistiques et études économiques
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE
Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services
Sous-direction de la prospective, des études économiques et de l'évaluation
(programme non disponible)
(programme non disponiole)
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
Commissariat général au développement durable (CGDD)
Service de l'observation et des statistiques (SOeS)
Sous-direction des statistiques sur les transports
Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)
Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (BSPA)
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Service de la statistique et de la prospective
Service de la statistique et de la prospective
BANQUE DE FRANCE
Direction des entreprises

Pour information:

- le programme 2015 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la Commission Services publics et services aux publics :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale pour la recherche et l'innovation

Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques

- le programme 2015 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la Commission Démographie et questions sociales :

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Sous-direction des statistiques du logement

- le programme 2015 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la Commission Environnement et développement durable :

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Sous-direction des statistiques de l'énergie

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Insee

Direction des statistiques d'entreprises

Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles

1. Exposé de synthèse

Le département répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (DRISS) est en charge de la production des statistiques structurelles ainsi que de la gestion des référentiels liés au système productif, répertoires d'entreprises et nomenclatures d'activités et de produits.

Dans ce cadre, il réalise des enquêtes régulières auprès des entreprises qui répondent à des obligations européennes mais recoupent également des besoins nationaux : enquêtes structurelles annuelles (ESA), enquêtes thématiques régulières sur les filiales à l'étranger (Ofats), sur les créateurs d'entreprises (Sine). Il exploite des sources administratives (liasses fiscales, données d'emploi, liaisons financières...) pour élaborer des statistiques structurelles (informations sur les filiales en France de groupes étrangers (Ifats), données fiscales et d'emploi pour l'élaboration des données structurelles d'entreprises...) et produit les statistiques conjoncturelles mensuelles et annuelles sur les créations d'entreprises. Il assure la gestion de tous les référentiels d'entreprises, répertoires Sirene, Sirus, LEI et LIFI et de nomenclatures et maintient une forte veille sur ces sujets, au niveau national mais aussi dans les instances européennes et internationales.

En 2015, les travaux du département répertoires, infrastructures et statistiques structurelles continueront de s'inscrire dans le cadre des obligations européennes, d'échanges avec ses utilisateurs, acteurs publics, comptables nationaux et professionnels avec un objectif d'innovation à la fois pour améliorer l'efficience de l'allocation des ressources du système productif mais également pour moderniser ses outils, ses concepts, afin de mieux répondre aux demandes.

Les statistiques structurelles sont produites à partir du dispositif Esane (Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises), qui combine des données issues de sources administratives et des données issues d'enquêtes. Ce dispositif a atteint une certaine stabilité, mais certains aspects restent encore perfectibles et surtout le dispositif évolue régulièrement pour mieux répondre aux demandes de ses nombreux utilisateurs.

Le répertoire statistique SIRUS est désormais opérationnel et devient progressivement le référentiel de référence de l'ensemble du système productif de la statistique publique. Alimenté en unités légales par SIRENE, il permet d'intégrer les unités statistiques « entreprises » et « groupe », de calculer la catégorie (PME, ETI et GE) des unités légales et des entreprises, de mutualiser un certain nombre d'informations utiles pour la réalisation des différentes opérations statistiques (en particulier des informations sur des présomptions de cessation, utiles pour le traitement des unités non-répondantes), et de suivre la charge statistique pesant sur les entreprises.

La prise en compte de l'unité « entreprise », au sens de la LME, se fait de manière progressive ; son intégration dans le répertoire SIRUS a été mentionnée ci-dessus, et de premiers éléments sont fournis chaque année sur le site *insee.fr* sur la répartition de quelques variables (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, effectifs salariés, nombre d'entreprises, etc.) selon les catégories d'entreprises. La notion « d'entreprise » utilisée actuellement est encore fruste puisqu'il s'agit, soit de l'unité légale lorsque cette dernière correspond à une entité indépendante, soit du groupe en son entier. Mais, en parallèle, le travail de profilage des grands groupes est engagé, et une quarantaine de groupes (parmi les plus importants) sont pris en compte au travers de leurs entreprises profilées pour les résultats ESANE qui seront produits pour l'année 2013.

Par ailleurs, au-delà de la coordination de l'ensemble de la statistique d'entreprises via les référentiels, le DRISS poursuivra des travaux d'infrastructures et de soutien visant à l'amélioration globale du dispositif de production de statistiques sur les entreprises. Il prolongera les investissements réalisés pour unifier la collecte par internet pour les enquêtes menées auprès des entreprises (à l'heure

actuelle, différents dispositifs existent, et l'objectif est de les réunir à terme dans un portail de collecte unique et d'étendre à toutes les enquêtes auprès des entreprises la collecte via internet).

Enfin, la réponse aux règlements européens est un axe structurant important des travaux. Le département est concerné par trois règlements : le règlement SBS sur les statistiques structurelles d'entreprises y compris son annexe IX portant sur la démographie des entreprises, le règlement FATS, et le règlement répertoire et son règlement d'application sur les échanges de données dans le cadre du répertoire européen des groupes.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Pour mémoire, on rappelle que la nouvelle enquête SINE2014 sera lancée fin 2014 et se prolongera début 2015 : cette enquête interroge, l'année de leur création, un échantillon de créateurs d'entreprises, dont une partie est constituée d'auto-entrepreneurs.

Par ailleurs, une enquête auprès des entreprises va être lancée fin 2014 à Mayotte. Cette enquête sera réalisée dans un contexte où, d'une part les infrastructures statistiques sont en cours d'élaboration, d'autre part l'information disponible sur les entreprises est très parcellaire. Elle sera menée de manière différenciée selon qu'elle concerne les entreprises enregistrées et habituées à produire des liasses fiscales, ou des entreprises de nature informelle, plus difficiles à contacter, et appréhendées au travers d'une enquête filtre auprès de ménages.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2015

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2015

Le processus ESANE est un des piliers du dispositif de statistiques d'entreprises, et constitue un dispositif complexe : bien que ce dispositif soit désormais stabilisé, un certain nombre de travaux d'études méthodologiques destinés à améliorer le processus de production (à la fois du point de vue des tâches des gestionnaires chargés du contrôle des données et du point de vue des statistiques produites) seront encore à l'ordre du jour en 2014, en particulier sur la production de statistiques en évolution.

Par ailleurs, après la prise en compte des plus grands groupes dans les statistiques d'entreprises, en particulier structurelles, l'Insee mène des travaux méthodologiques sur l'intégration des petits et moyens groupes dans ces statistiques. Ces travaux seront prolongés en 2015, et devraient déboucher sur des propositions opérationnelles.

Enfin, on peut noter la mise en place de l'identifiant international LEI pour les unités opérant sur les marchés financiers.

3. Aspects particuliers du programme 2015

- 3.1 Aspects « Territoires »
- 3.2 Aspects « environnement et développement durable »
- 3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

3.4 Aspects «européens »

Le département est concerné par trois règlements : le règlement SBS sur les statistiques structurelles d'entreprises y compris via son annexe IX portant sur la démographie des entreprises, le règlement FATS, le règlement répertoire et son règlement d'application sur les échanges de données dans le cadre du répertoire européen des groupes.

Dans le cadre du règlement « Répertoires d'entreprises et unités statistiques », le règlement d'application sur l'échange d'informations entre Eurostat et les États-membres prévoit l'échange d'informations avec l'objectif de mettre en place un répertoire européen des groupes (EGR : Eurogroup Register). Ce répertoire est construit, au départ, à partir des informations des bases de données privées (Dun and Bradstreet et Bureau Van Dijk). Ces informations sont ensuite validées ou modifiées par les instituts nationaux de statistique.

Concernant l'annexe démographie d'entreprises du règlement SBS, Eurostat a récemment introduit de nouveaux indicateurs, sur la démographie des « gazelles » innovantes, des entreprises employeuses, et la démographie d'entreprises régionales.

Enfin, des inflexions importantes sont en train de se produire au niveau européen concernant les questions d'unités statistiques (prise en compte du concept d'entreprises). Après l'ESSnet sur le profilage que l'Insee a piloté pendant quatre ans, et la mise en place progressive de l'EGR, un nouvel ESSnet, dit ESBRs (European System of interoperable Business Registers), se met en place, et essaie de faire converger ces deux approches vers un système de répertoires statistiques prenant en compte ces nouvelles unités. L'Insee devrait prendre la responsabilité d'un des « piliers » de cet ESSnet, et jouer ainsi un rôle important dans ces évolutions.

4. Opérations répétitives

Concernant les travaux répétitifs, il faut mentionner l'enquête Ofats (sur les filiales étrangères des groupes français), la production de données lfats (sur les filiales en France des groupes étrangers), le dispositif Lifi (liaisons financières), la gestion du répertoire statistique Sirus (avec encore une montée en puissance en 2014, ce répertoire étant opérationnel depuis peu de temps), la gestion du serveur de restructurations Citrus, et la production d'informations sur la démographie d'entreprises. Il faut noter qu'en 2013 l'Insee a arrêté de produire sa publication mensuelle sur les défaillances d'entreprises, celle-ci faisant double emploi (mais avec du retard) avec celle de la Banque de France.

Pour mémoire, on rappelle ici le rôle inter-administratif joué par Sirene (dont le Driss a la responsabilité), qui déborde largement du cadre de la statistique.

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sectorielle annuelle (ESA)		Insee-D S E	Annuelle
Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes (Outward FATS)	2014A81EC	Insee-D S E	Annuelle

Opérations	Туре	Objectif
Démographie des entreprises et	Traitement statistique du répertoire des	Etudier la dynamique des entreprises.
des établissements : créations,	entreprises et des établissements (REE) et des	National et local.
défaillances,	déclarations au Bodacc (Bulletin officiel des	
Insee - DSE	annonces civiles et commerciales)	
ESANE	Utilisation conjointe des liasses fiscales, des	Produire les statistiques structurelles
	DADS et des données d'enquêtes (ESA, EAP)	d'entreprises
Ifats	Utilisation conjointe des données Esane et Lifi	Produire des statistiques sur les filiales
		en France des groupes étrangers
LIFI	Utilisation des données existant sur les liens	Produire des contours de groupes (qui
	financiers (Banque de France, DGFIP,	sont en particulier la base du profilage)
	répertoire européen des groupes)	
SIRUS	Répertoire statistique	Produire un répertoire utilisable par
		l'ensemble du système statistique
		d'entreprise

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le dispositif Esane a permis un allègement notable de la charge pesant sur les entreprises, puisque les informations disponibles dans les fichiers fiscaux (déclarations annuelles de bénéfices) et sociaux (déclarations annuelles de données sociales) ont cessé d'être demandées dans les enquêtes auprès des entreprises. Le DRISS expertise actuellement l'utilisation de sources administratives sur l'emploi non salarié et l'emploi intérimaire.

L'abandon de l'enquête Lifi (liaisons financières) en 2013 a également contribué à l'allègement de la charge. La pérennité de ces deux dispositifs est un élément important de simplification pour les entreprises, mais deux pistes supplémentaires vont contribuer à ce mouvement :

- le profilage doit conduire à un allègement de la charge, à partir du moment où l'interrogation est menée au niveau d'une unité profilée et non plus au niveau des unités légales la constituant :
- la dématérialisation de la collecte des informations est prolongée.

Par ailleurs, il faut noter que la généralisation du questionnement, au sein des enquêtes statistiques, sur le temps passé à répondre aux enquêtes a conduit à centraliser cette information dans le répertoire SIRUS. Ceci va permettre un suivi régulier et objectivé de la charge statistique pesant sur les entreprises, et pourra également être pris en compte pour lisser cette charge grâce à des méthodes de coordination d'échantillons.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Insee

Direction des statistiques d'entreprises

Département Statistiques de court terme (DSCT)

1. Exposé de synthèse

Le département des statistiques de court terme (DSCT) est responsable de l'élaboration et de la diffusion de la très grande majorité des statistiques conjoncturelles d'entreprises répondant aux règlements européens. Dans ce cadre, il réalise des enquêtes régulières auprès des entreprises, exploite des sources administratives et élabore des indices conjoncturels **sur l'activité**, production dans l'industrie, la construction, chiffre d'affaires dans l'industrie, la construction, le commerce et les services et volume des ventes dans le commerce de détail, **et les prix**, prix industriels, agricoles, prix des services, du logement, des travaux publics et de la construction, et les **publie**.

Il a ainsi la responsabilité des enquêtes mensuelles de branches (EMB), de l'enquête observation des prix de l'industrie et des services (OPISE, mensuelle dans l'industrie et trimestrielle dans les services et les travaux de construction spécialisés), de l'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa), mais aussi de l'exploitation de la source administrative des déclarations de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), répondant en cela aux attentes du règlement européen sur les statistiques de court terme.

Le département des statistiques de court terme a également la responsabilité de l'enquête annuelle de production (EAP), qui élabore des données de production industrielle en valeur et en quantités, permettant ainsi de disposer annuellement, à un niveau fin, d'informations très demandées et appréciées des professionnels, de répondre au règlement européen Prodcom et d'alimenter le dispositif d'élaboration de statistiques annuelles structurelles d'entreprises Esane sur l'ensemble des activités industrielles non agro-alimentaires.

Mobilisant notamment ces sources et celles de différents partenaires (SOeS, SSP, etc.), le département des statistiques de court terme est en charge du calcul et de la diffusion des principaux indicateurs infra-annuels relatifs à la fois :

- à l'activité :

- de l'industrie : indices de la production industrielle, indices de chiffre d'affaires dans l'industrie :
- des services et du commerce : indices de chiffre d'affaires dans le commerce de détail et les services personnels, indices de chiffre d'affaires dans le commerce de gros et les services aux entreprises, indices de volume des ventes dans le commerce de détail et les services personnels;
- de la construction : indice de la production dans la construction, indices de chiffre d'affaires dans la construction :

- et aux prix :

- de l'agriculture : indices des prix des produits agricoles à la production (IPPAP), indices des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA), indices des prix de gros alimentaires (IPGA);
- de l'industrie : indices de prix de production de l'industrie pour le marché français, indices de prix de production de l'industrie pour les marchés extérieurs, indices de prix de production de l'industrie (ensemble des marchés), indices de prix d'importation de produits industriels ;
- des services: indices de prix de production des services vendus aux entreprises françaises, indices de prix de production des services vendus aux ménages en France, indices de prix des exportations de services, indices de prix de production des services (ensemble des marchés), incluant depuis 2013 les indices de prix de transport précédemment produits par le SOeS;
- de la construction : indice du coût de la construction (ICC), qui est en fait un indice de prix de production des logements neufs ; indices de prix de travaux d'entretien et d'amélioration de l'habitat précédemment produits par le SOeS ; et depuis 2014 les index BT et TP (suite au

transfert de travaux du Service de l'économie, de l'évaluation, et de l'intégration du développement durable (SEEIDD) au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie);

- et des loyers : indice de référence des loyers (IRL), indice des loyers commerciaux (ILC) et indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

Les indicateurs conjoncturels de démographie d'entreprises sont pour leur part élaborés par le département répertoires infrastructures et statistiques structurelles (DRISS), ceux relatifs au tourisme par le département synthèses sectorielles (DSS), ceux relatifs à l'emploi par le département de l'emploi et des revenus d'activité (DERA) et ceux sur les évolutions qualitatives conjoncturelles par le département de la conjoncture (DC).

En 2015, et tout comme les années précédentes, les travaux du département des statistiques de court terme continueront de s'inscrire dans le cadre des obligations européennes, en partenariat avec les services statistiques ministériels (SOeS, SSP...) et les fédérations professionnelles concernées, dans un objectif d'efficience de l'allocation des ressources du système productif et de modernisation des outils et des procédures, de manière à répondre au mieux aux attentes qui peuvent s'exprimer.

S'agissant des obligations européennes, le département des statistiques de court terme répondra aux attentes d'Eurostat, exprimées par les propositions d'évolutions du règlement des statistiques de court terme (« STS package requirements »), visant, en particulier, à convenir à horizon 2017-2018 d'une extension du champ du secteur tertiaire, avec notamment :

- l'introduction d'un « indice de la production (en volume) de services » ;
- l'introduction d'un « indice de volume des ventes dans le commerce » ;
- l'élargissement du champ couvert par les indices de prix à la production dans les services à l'ensemble des sections H, I, J, L, M et N ainsi qu'à la division 95 à quelques exceptions près, avec une extension à des indices de prix « tous marchés » et non plus seulement « vendus aux entreprises » ;
- et l'introduction d'un « indice de prix de production de la construction de logements neufs » dérivé de l'ICC (à un changement d'année de référence près). Les indicateurs de coûts de la construction demandés au titre de l'actuel règlement européen ne seront plus demandés dans le prochain règlement en cours d'élaboration.

S'agissant des deux derniers points, le département des statistiques de court terme est d'ores et déjà conforme, puisqu'il transmet depuis 2013 les indices de prix des services vendus aux entreprises (BtoB) et les indices de prix des services vendus sur l'ensemble des marchés (Btoall) ; et depuis 2014 l'indice de prix de production de la construction de logements neufs.

En 2015, le DSCT approfondira les travaux d'investissement engagés en 2014 pour développer les deux nouveaux indicateurs de production dans les services et le commerce.

Enfin, toujours pour répondre à l'évolution du règlement européen sur les statistiques de court terme, l'indice de la production industrielle dans la construction devra être élaboré non plus en nomenclature des ouvrages de construction (CC) mais en nomenclature NACE. Les changements à opérer pour être conforme à la nouvelle nomenclature nécessitent des modifications importantes, notamment du plan de sondage des enquêtes concernées, et d'anticiper la fourniture aux utilisateurs de séries rétropolées. Les échanges sont en cours avec le SOeS, maître d'ouvrage des deux enquêtes mensuelles d'activité dans le bâtiment et les travaux publics, qui conviendra avec les fédérations professionnelles concernées, maîtres d'œuvre de ces enquêtes, de la meilleure façon de mettre en œuvre ce changement de nomenclature. Le prochain règlement STS imposera également de prendre en compte les activités de promotion immobilière. Une réflexion devra donc également être engagée entre le SOeS et l'Insee à ce sujet.

S'agissant de la modernisation des outils et des concepts, le département des statistiques de court terme poursuivra le programme de rénovation avec mutualisation des indicateurs de court terme d'entreprises (Prémice), fédérant les trois projets de refonte des applications produisant les indices de prix à la production, les indices de chiffres d'affaires, et l'indice de la production industrielle.

En la matière, l'année 2015 sera notamment marquée par un enrichissement substantiel des indices de chiffre d'affaires, grâce au projet *Harmonisation des indices de chiffre d'affaires* (Harmonica). Ce projet Harmonica vise à repenser entièrement l'exploitation des déclarations TVA afin d'améliorer la qualité des indices de chiffre d'affaires, d'en sécuriser la production et les résultats et de répondre de

façon plus pertinente aux diverses demandes d'Eurostat, de la comptabilité nationale et aux besoins de l'analyse conjoncturelle par la production de nouveaux types d'indices. L'exhaustivité des déclarations mensuelles de TVA sera désormais exploitée et la démographie d'entreprises prise en compte.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Depuis février 2014, l'Insee est chargé de la création, de la suppression, de la gestion, des calculs et de la publication des index bâtiment (BT), travaux publics (TP) et des autres index de la construction (ING, PMR, EV, FD, TR, FG, FV) précédemment calculés et diffusés par le Service de l'économie, de l'évaluation, et de l'intégration du développement durable au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Ces index nationaux de la construction sont des indices de coûts des différentes activités de construction ou liées à la construction, et sont particulièrement dédiés aux indexations de contrats pour les marchés de travaux de construction. Pour assurer la qualité et la robustesse statistique des index produits, l'Insee utilise désormais des indices de prix de production et de coût du travail élaborés par l'Institut. L'Insee devra encore réaliser une mise à jour des pondérations retenues et modifier la technique d'agrégation-chaînage et la période de référence de ces index.

Dans le cadre de l'enquête observation des prix de l'industrie et des services (Opise), le département des statistiques de court terme procède au rebasement des indices de prix de production, d'exportation et d'importation, de l'industrie et des services, sur un cycle continu de cinq ans, à raison de 20 % des branches par an. Des extensions de champ se poursuivent également, notamment dans les services (où le champ du « STS-package » est nettement accru) et dans la construction (suivi de l'entretien-amélioration des bâtiments non-résidentiels).

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2015

Le projet Harmonisation des indices de chiffre d'affaires (Harmonica) prévoit une exploitation exhaustive des déclarations de TVA mensuelles prenant également en compte la démographie des entreprises. Ces travaux déboucheront à la mi-2015.

Avec la perspective de la demande de deux nouveaux indicateurs de production attendus par Eurostat dans le cadre de l'évolution du règlement européen sur les statistiques de court terme (« STS package »): l'« indice de production (en volume) dans les services » et l'« indice de volume des ventes dans le commerce », le département des statistiques de court terme poursuivra en 2015 les travaux d'investissement sur leur élaboration à partir des données en valeur issues de l'exploitation des déclarations de TVA mensuelles déflatées par les indices de prix les plus appropriés.

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

Une réflexion va s'engager sur une meilleure valorisation des données de l'enquête annuelle de production, source d'information très détaillée sur les produits industriels, au-delà des nombreux tableaux mis en ligne, ainsi que sur la valorisation des autres données d'enquêtes ou séries d'indices (publications dans la nouvelle collection *Insee Focus*).

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2015

L'année 2015 verra la poursuite de la réécriture de l'ensemble des applications qui permettent la production de ces indicateurs de court-terme. Ce programme constitue un des grands chantiers statistiques retenus pour le moyen terme 2009-2015 de l'Insee : le programme de rénovation avec mutualisation des indicateurs de court-terme d'entreprises (Prémice). Une nouvelle application a été livrée en 2013 pour les prix à la production (projet Papaye) ; suivra en 2015 une nouvelle application sur les indices de chiffre d'affaires (projet Harmonica), puis fin 2016/début 2017 sur l'indice de la

production industrielle (projet Ocapi).

Les recommandations des organisations internationales (ONU) pour l'indice de la production industrielle visent à accroître l'utilisation de données en valeurs de production déflatées. En conséquence, une convergence des nomenclatures des enquêtes mensuelles de branche et des indices de prix de production est établie progressivement, au niveau infra-CPF4.

3. Aspects particuliers du programme 2015

3.1. Aspects « territoires »

Une extension de l'échantillon de l'enquête mensuelle de branches dans l'industrie aux départements d'outre-mer est effective depuis 2014.

Une extension de la collecte des indices de prix de production aux départements d'outre-mer se fait au cas par cas. Une extension plus systématique est envisageable, mais elle nécessiterait une forte expertise locale et des échanges avec les entreprises.

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

Les activités de la section E liées à l'environnement : captage/traitement et distribution d'eau, collecte et traitement des eaux usées, collecte/traitement et élimination des déchets, sont couvertes par le dispositif Opise. Il reste à couvrir la récupération des matériaux et les services de dépollution, ce qui sera entrepris fin 2014 ou en 2015.

La possibilité pratique pour le SOeS de prendre en compte les performances énergétiques des logements dans le questionnaire de l'enquête prix de revient des logements neufs demeure à étudier.

3.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

Néant.

3.4. Aspects « européens »

Le programme de travail du département des statistiques de court terme repose en très grande partie sur des règlements européens. Dans le cadre de la refonte des règlements sur les statistiques d'entreprises, mais aussi dans le cadre du programme de travail de moyen terme d'Eurostat dont l'un des trois piliers est les entreprises, de nombreuses réflexions très structurantes sont engagées. Le département investit ainsi énormément dans les groupes de travail européens pour suivre les réflexions et anticiper les changements. Le département des statistiques de court terme participe ainsi à une Task Force européenne sur la sous-traitance dans le cadre du règlement européen Prodcom qui a vocation à préciser les règles à appliquer pour la prise en compte de la sous-traitance (afin d'éviter les problèmes de doubles comptes entre donneur d'ordre et sous-traitant, de sous-traitance réalisée à l'étranger mais déclarée par le donneur d'ordre comme production nationale...).

Ainsi, l'enquête annuelle de production (EAP) est un élément du système d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (ESANE) pour la fourniture des branches et le classement sectoriel des entreprises. Ses résultats participent donc à l'élaboration des statistiques structurelles et du règlement SBS correspondant. S'agissant de l'objectif de connaissance fine des productions par produit, l'enquête annuelle de production relève du règlement européen Prodcom. L'enquête permet également de disposer de données annuelles indispensables pour asseoir les enquêtes conjoncturelles (bases de sondage, pondérations) qui fournissent des données pour l'indice de la production industrielle (IPI) et pour les indices de prix à la production (IPP) dans l'industrie. En ce sens elle est aussi utile à la production des agrégats demandés par le règlement STS.

Les indices de prix à la production dans l'industrie et les services sont couverts par le règlement européen sur les statistiques conjoncturelles (règlement STS). L'indice du coût de la construction (qui

est en fait un indice de prix) ne relève pas encore de ce règlement mais en relèvera à l'issue des discussions en cours au niveau européen (« STS package requirements »). Les indices de prix agricoles relèvent du règlement européen sur les statistiques agricoles.

Les indices de production industrielle et de chiffre d'affaires sont couverts par le règlement européen relatif aux statistiques conjoncturelles (règlement STS). L'enquête Emagsa est exploitée pour répondre aux attentes du règlement européen de manière à fournir un indice à 30 jours du chiffre d'affaires pour le commerce de détail. Enfin, comme précisé *supra*, Eurostat prévoit des évolutions du règlement des statistiques de court terme (« STS package requirements »), visant, en particulier, à définir, à horizon 2017-2018, une extension des indicateurs de production du champ du secteur tertiaire, avec notamment l'introduction d'un « indice de la production (en volume) de services » et l'introduction d'un « indice de volume des ventes dans le commerce ». Le département des statistiques de court terme participera à ce titre à la Task Force européenne visant à promouvoir la construction au niveau européen de ces indicateurs.

4. Opérations répétitives

Enquêtes répétitives

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service	Périodicité
		producteur	de l'enquête
Enquête annuelle de production (EAP)	2014A031EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa)	2014M006EC	Insee-DSE	Mensuelle
Enquête Observation des prix de l'industrie et des services (OPISE)	2014M036EC	Insee-DSE	Mensuelle dans l'industrie, trimestrielle dans les services et les travaux de construction spécialisés
Enquêtes mensuelles de branche exécutées par les organismes professionnels agréés (industrie hors IAA)	2014M	Insee-DSE	Mensuelle
Enquêtes mensuelles de branche exécutées par l'administration (Industrie hors IAA)	2014M	Insee-DSE	Mensuelle

Autres opérations de production à caractère permanent

Opérations	Туре	Objectif
Indices de chiffre d'affaires Insee - DSE		Les indices de chiffre d'affaires (ICA) permettent de mesurer mensuellement l'évolution de l'activité dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce de détail, des services aux ménages, du commerce de gros et des divers services aux entreprises.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le département des statistiques de court terme contribue substantiellement à l'effort d'allègement de la charge statistique des entreprises.

D'abord les indices de chiffres d'affaires sont produits uniquement en utilisant la source administrative des déclarations de taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Ensuite le département des statistiques de court terme revisite régulièrement ses processus pour alléger la charge des entreprises.

Ces dernières années, le département des statistiques de court terme a notamment mis en œuvre les allègements suivants, lesquels se poursuivront encore en 2015 :

- en 2014 : allègement de l'échantillon d'entreprises interrogées aux enquêtes mensuelles de branches (EMB), à la base de la production de l'indice de la production industrielle (IPI) ; allègement de l'échantillon d'entreprises intervenant dans la production des indices de prix d'entretien-amélioration de l'habitat (IPEA) ; définition de questionnaires normalisés pour les enquêtes mensuelles de branches (EMB) répondant aux besoins spécifiques de l'indice de la production industrielle (IPI) ; optimisation de la production des index BT et TP désormais assurée par l'Insee, par un recours aux seuls indices produits par la statistique publique ;
- en 2013 : arrêt du questionnement sur les commandes dans les enquêtes mensuelles de

branches directes;

- 2010-2011 : adoption de la méthodologie hédonique pour l'indice du coût de la construction simultanément à un allègement important des questionnaires de l'enquête sur le coût de la construction et du prix de revient des logements neufs ;
- 2010 : mise en place de la collecte par Internet de l'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires ;
- 2009 : dématérialisation totale de la collecte de l'enquête annuelle de production ;
- 2009 : première année de réalisation de l'enquête annuelle de production avec suppression de l'enquête annuelle d'entreprise et de l'enquête annuelle de branche ;
- 2008 : arrêt de l'enquête produits, charges et actifs.

Toutes les enquêtes du département des statistiques de court terme sont par ailleurs dématérialisées et accessibles aux entreprises via internet.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Insee

Direction des statistiques d'entreprises

Département Synthèses sectorielles

1. Exposé de synthèse

Le département des synthèses sectorielles (DSS) est responsable des travaux de synthèses par grand secteur, contribue à l'élaboration des comptes nationaux, anime les commissions sectorielles, conduit les enquêtes thématiques et des études et analyses sur l'ensemble des entreprises.

En 2015, et tout comme les années précédentes, les travaux du département des synthèses sectorielles continueront de s'inscrire dans le cadre des obligations européennes, de la participation à l'élaboration des comptes nationaux et surtout d'une meilleure connaissance des conditions de production des entreprises via de nombreuses enquêtes thématiques (telles celles sur l'innovation, les technologies de l'information et de la communication, les consommations d'énergie, les dépenses pour protéger l'environnement...).

La connaissance des entreprises constituera ainsi en 2015 un enjeu fort dans un contexte de réflexion sur l'économie française, sa compétitivité, son positionnement européen et international.

Dans ce cadre, le DSS réalisera, comme chaque année, en liaison avec les équipes en directions régionales, ses enquêtes régulières auprès des entreprises qui répondent à des obligations européennes mais recoupent également des besoins nationaux : enquêtes thématiques régulières sur les consommations d'énergie (EACEI) dans l'industrie et sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol) dans l'industrie, sur les technologies de l'information et de la communication et de l'innovation (TIC et CIS), enquêtes mensuelles sur les hébergements touristiques... Chaque mois ou trimestre, le DSS élaborera les données sur le tourisme en respectant le calendrier des dates de publications.

Du coté des enquêtes thématiques, 2015 sera l'année de restitution des résultats des enquêtes 2014 sur les associations, de la collecte d'une enquête innovation CIS 2014 à champ sectoriel large, avec un volet bénéfices environnementaux comme sur 2008, d'une enquête points de ventes articulée avec le fichier Tascom, d'une enquête sur les consommations d'énergie de petites entreprises (ECEI-TPE) et de la préparation d'un nouvelle enquête sur la responsabilité sociétale des entreprises, RSE, après celle sur 2011.

Le DSS réalisera, comme chaque année, les travaux de synthèse et d'expertise nécessaires pour l'élaboration des comptes sectoriels, avec en particulier le passage des nouvelles données microéconomiques d'entreprises (Esane) aux données macroéconomiques. Il présentera les comptes sectoriels aux dates prévues aux différentes Commissions des Comptes qu'il animera. Il contribuera, comme chaque année, à l'élaboration des comptes nationaux à un niveau sectoriel détaillé.

Il contribuera à de nombreuses publications de l'Insee, Insee Première, Insee Références, Insee Résultats, Insee Focus, Informations Rapides, documents de travail et fiches sectorielles. Il assurera la mise à disposition des données issues de ses enquêtes et leurs premières valorisations. Il poursuivra le pilotage de l'Insee Références *Entreprises* en l'enrichissant de nouvelles approches et analyses ainsi que de dossiers.

Dans son édition 2015, l'Insee Références *Entreprises* intègrera pour la première fois les résultats en entreprises profilées des plus grands groupes et montrera l'impact de ce changement de concept. Pour la réalisation des comptes nationaux centraux et sectoriels, ce changement et la mise en œuvre d'une méthode fondée sur les évolutions nécessiteront des investissements spécifiques des chargés de comptes et une actualisation de leurs méthodes de travail.

Sur le développement durable, au-delà de ses différentes enquêtes régulières qui témoignent de l'importance attribuée au sujet – consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et sur les

dépenses pour protéger l'environnement (Antipol) mais aussi CIS –, le DSS poursuivra son investissement dans l'amélioration du système d'information sur cette thématique en réalisant une enquête sur les consommations d'énergie de petites entreprises (ECEI-TPE), la valorisation du volet bénéfices environnementaux de l'enquête CIS 2014 et la préparation d'une nouvelle enquête sur la RSE après celle sur 2011.

Sur la mondialisation, les travaux en cours dans le cadre d'un groupe de travail Insee-douanes-banque de France devraient donner lieu à une première restitution sur le champ de la pharmacie ; parallèlement, la préparation d'une nouvelle enquête Chaines d'activité mondiales en 2016 (CAM) et la participation aux travaux européens sur le sujet participeront des approfondissements sur cette thématique.

Le DSS poursuivra son investissement dans l'amélioration du système d'information sur l'économie sociale et solidaire, avec, en particulier, la valorisation de l'enquête associations.

Enfin, les processus de production sur certaines enquêtes (hébergements touristiques, EACEI) disposeront de nouvelles applications ou seront améliorés dans le but de renforcer la fiabilité de certains résultats dans des délais raccourcis. Des réflexions seront poursuivies sur la rénovation future des instruments de collecte ou les possibilités de recours aux big data.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Les enquêtes nouvelles prévues en 2015 sur l'année de constat 2014 sont les suivantes :

- l'enquête communautaire sur l'innovation en 2014 (CIS 2014) avec un volet bénéfices environnementaux des innovations et un champ sectoriel large (de l'ordre de 25 000 questionnaires) de manière à pouvoir évaluer l'impact des innovations sur l'ensemble des secteurs principalement marchands :
- une enquête sur les points de vente (surface, appartenance à un réseau) : en articulation avec le fichier Tascom, et simplifiée par rapport à l'enquête précédente réalisée en 2009, cette enquête PVENTE 2014 aura la charge d'évaluer l'équipement commercial par type de zones (10 000 à 13 000 questionnaires prévus) avant que monte en régime la base de données à réaliser avec les CCI, prévue par la loi ACTPE (artisanat commerce et TPE) et dont la DGCIS aura la charge ;
- une enquête sur les consommations d'énergie et les investissements antipollution dans les petites entreprises (moins de 20 salariés), ECEI-PE (de l'ordre de 10 000 à 15 000 questionnaires) : répondant à une demande du comité du label, elle a pour but d'évaluer ponctuellement le complément de champ de l'EACEI avec un questionnaire simplifié (2 pages) et de faciliter ensuite les évaluations répondant au règlement européen SBS.

Seront également préparées les enquêtes envisagées pour 2016 :

- une enquête sur la RSE (après l'enquête ENDD 2010), dont le questionnaire et le champ (sans doute les unités de 50 salariés et plus) seront à redéfinir ;
- une enquête sur les chaînes d'activité mondiale (CAM 2015) après celle réalisée en 2012 sur 2009-2011, dans le contexte du profilage des plus grands groupes (cible 1) ;
- une enquête sur les TIC dans les TPE (TIC-TPE 2016) après celle réalisée en 2012.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2015

Il sera introduit dans Sirène une variable pour mieux suivre l'économie sociale et solidaire (ESS), et spécifiquement les sociétés commerciales adoptant des statuts conformes aux critères.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

Côté enquêtes, seront publiés les **premiers résultats** des **enquêtes** thématiques nouvelles réalisées en 2014 : l'enquête sur les **associations** employeuses fournissant les éléments déterminants de leur budget et leur recours au bénévolat, et celle sur les associations non-employeuses, qui donnera ces ressources par unité active et devrait permettre d'estimer l'importance de celles en activité.

Parallèlement, après un investissement sur les sources mobilisables pour le suivi de l'Économie sociale et solidaire (ESS), un premier suivi statistique demandé par la loi sur **l'ESS** (qui devrait alors avoir été adoptée), devrait être initié en coopération avec la BPI et la Banque de France.

Ces résultats s'ajouteront à ceux des **enquêtes régulières** réalisées en 2015 et publiées dans l'année ou dans les 2 ans – enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI 2014), enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement (Antipol 2013), enquête TIC 2015 sur les sociétés de plus de 10 personnes –, et aux mises en ligne des résultats détaillés des enquêtes vraiment nouvelles collectées fin 2013 et début 2014 : CIS 2012, enquêtes déchets 2012, enquête TIC 2014 avec sa partie commerce électronique.

L'édition de 2015 de l'ouvrage **Insee Références entreprises** accueillera sans doute 3 dossiers dont le choix n'est pas encore arrêté à ce jour. Comme cet ouvrage intègrera pour la première fois les résultats des entreprises profilées des plus grands groupes (cible 1), il devrait comprendre un dossier à ce sujet pour en évaluer l'impact, et probablement un autre développant une analyse régionale d'une partie du tissu productif. Les fiches thématiques et sectorielles y seront revues en fonction de l'expérience de l'édition 2014 (à paraître en octobre).

Les travaux sur la **mondialisation**, initiés suite à la journée du CNIS moyen terme sur la compétitivité de mai 2013 et menés en coopération avec la Banque de France et la douane en mobilisant les différentes données individuelles sur le secteur de la pharmacie, devraient donner lieu à une restitution début 2015 permettant de mieux comprendre les échanges extérieurs des groupes (ou des entreprises) et leur positionnement avec leurs filiales.

Concernant les statistiques sur le **tourisme**, l'année 2015 est une année de consolidation, avec l'objectif d'améliorer la fiabilité des évolutions. Utilisant désormais la classification *atout France*, les données trimestrielles sur les enquêtes de fréquentation devraient être publiées dans la série inforapides et des bilans de saison (été-hiver) diffusés en plus du bilan annuel. Les données mensuelles devraient être plus rapidement accessibles. Les restitutions locales organisées dans le cadre de partenariats et d'extensions régionales, devraient être également fiabilisées.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2015

Après la première publication de la Base 2010, **la réalisation des comptes** pour la campagne 2014-2015 (à partir de l'automne 2014) passe par **une nouvelle méthode « en évolution »** pour le compte définitif 2012 afin de tenir compte des possibilités réelles du système ESANE. Elle implique un travail d'expertise supplémentaire et rétrospectif pour les différents chargés de compte et une révision de la méthode de réalisation des comptes sectoriels du commerce. L'année 2013 est aussi celle de la prise en compte du profilage des grands groupes (cible 1) dans le système ESANE. L'impact de ce changement sur la réalisation du compte définitif 2013 demandera aussi une analyse spécifique.

Parallèlement, un investissement informatique sera réalisé pour fiabiliser et améliorer les conditions de travail sur les fichiers de la statistique d'entreprise servant aux comptes. Il mobilisera sans doute les responsables des sections comptes pour expertiser les propositions et tester celles retenues.

Côté **tourisme**, de premiers travaux initiant fin 2015 le projet *tourisme* 3 devraient être menés pour mieux articuler les enquêtes, notamment campings, avec les logiciels de gestion utilisés et favoriser la dématérialisation des informations échangées (renforcement de la collecte internet, relances internet...). Les réflexions sur le recours aux big data seront poursuivies avec le CASD et le DMS.

Pour les **autres enquêtes**, il est à signaler que l'outil de gestion de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI), refait en 2014 dans le cadre du projet Octavie, sera pour la première fois utilisé début 2015 pour l'ECAEI 2014.

Par ailleurs, concernant l'appréhension de la **mondialisation**, les travaux du groupe de travail Insee-Douanes-Banque de France devraient se poursuivre. Parallèlement, une participation active au groupe de réflexion européen sur la mondialisation et la place et le contenu des enquêtes GVC (« global value chain ») dans un dispositif statistique à ce sujet se poursuit.

3.1 Aspects « Territoires »

Pour mémoire, les enquêtes hébergements touristiques du département sont très fortement utilisées en diffusion locale. L'amélioration de leur fiabilité devrait impacter cette diffusion.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

- volet européen sur les bénéfices environnementaux des innovations pour l'enquête CIS 2014 ;
- enquête ECEI-PE sur les consommations d'énergie et les investissements antipollution dans les petites entreprises (moins de 20 salariés) ;
- préparation des enquêtes réalisées en 2016 sur la RSE, et sur TIC-TPE.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Pour mémoire, les enquêtes thématiques du département sont beaucoup utilisées pour aider à l'évaluation de politiques publiques, notamment l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI), l'enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement (Antipol), l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS), l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). En particulier, un suivi statistique de l'ESS sera réalisé dans le cadre de la loi sur ce sujet.

3.4 Aspects «européens »

Les enquêtes CIS et portant sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) auprès des entreprises de plus de 10 personnes employées relèvent d'obligations découlant de règlements européens. Il en est de même des enquêtes tourisme, des enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et Antipol (dans le cadre du règlement sur les statistiques de l'énergie et du règlement SBS). Les travaux sur la mondialisation sont articulés avec les réflexions européennes sur ce sujet.

4. Opérations répétitives

Il n'y a pas de changement sur les enquêtes répétitives :

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sur les "technologies de l'information et de la communication" (Tic) dans les entreprises de plus de 10 personnes employées	2014A016EC	Insee-D S E	Annuelle
Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)	2014A026EC	Insee-D S E	Annuelle
Enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement (Antipol)	2014A086EC	Insee-D S E	Annuelle
Enquête sur les contours des réseaux du commerce et des services	2014	Insee-D S E	Annuelle
Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie	2014M013EC	Insee-D S E	Mensuelle
Enquête de fréquentation dans les autres hébergements collectifs touristiques	2014M012EC	Insee-D S E	Mensuelle
Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air.	2014M014EC	Insee-D S E	Mensuelle

Coté autres opérations permanentes, le ficher administratif Tascom sera exploité pour suivre l'équipement commercial.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les projets envisagés sur les enquêtes tourisme visent d'une part à renforcer la collecte internet et la dématérialisation des informations, d'autre part à minimiser la charge en assurant une meilleure articulation avec les logiciels de gestion.

L'enquête points de vente 2014 prendra en compte l'articulation avec le fichier Tascom de manière à minimiser l'échantillon.

Par ailleurs dans les enquêtes sur les technologies de l'information et de la communication (Tic), on évite désormais de demander le chiffre d'affaires, en réalisant une estimation, malgré l'importance de cette variable pour apprécier l'ampleur des ventes électroniques.

Publications réalisées en 2013-début 2014

Titre	Type de diffusion (*)	Enquête concernée	Date de diffusion
Résultats touristiques hébergements (**)	1/2/3/4 (eurostat)	Enquête insee sur les hôtels et les campings	Mensuel, trimestriel
IP Le Tourisme en 2013, la clientèle étrangère	2/4	Enquête insee sur les établissements d'hébergement	Avril 2014
Comptes			
Dossiers (DT) comptes du commerce (pour la CNCC)	4/5		Juin 2013 Dec 2013
Le commerce en 2012	3/5	CA3, Comptes	Juil 2013
Dossiers (DT) comptes des services (pour la CCS)	4/5		Sept.2013
Les services marchands en 2012	3/5	CA3, Comptes	Sept.2013
L'agriculture en 2012 en France et en Europe	3	Comptes, Eurostat	Juil 2013
Dossiers (DT) comptes de l'agriculture (pour la CNCA)	4/5		Juil 2013 Déc 2013
Comptes prévisionnels de l'agriculture en 2012	3/4	Comptes	Déc 2013
Autres			
CIS 2010 : l'innovation et la crise	2	Enquête CIS 2010	Mai 2013
Les achats d'énergie dans le tertiaire	2/3	Enquête ECET 2011	Dec 2013, Fev 2014
Résultats sur les consommations d'énergie dans l'industrie	2/3	EACEI 2012 EACEI 2005 à 2012	Dec 2013 Fev 2014
Résultats sur les inv. antipollution	2/3	Antipol 2013	Prévu : Juin 2014
Enquête TIC 2013	1/ Eurostat livraisons	Enquête TIC 2013	Oct 2013
	2/3	Enquête TIC 2013	Avril 2014
Commerce électronique 2012	3	Enquête TIC, ESA 2011	Fev 2014
Les TIC dans les TPE	2/3	Enquête TIC TPE 2012	Fev 2014
Délocalisations : d'abord vers l'UE	2/3	Enquête CAM 2012	Juin 2013 A paraître
Le renouvellement des Entreprises indépendantes	3	Sirene, sources fiscales, Dads	Mars 2013
La sécurité, un secteur en expansion	3	EAE, sources fiscales, ESA	Janv 2013
Le commerce de l'habillement-chaussure	3	EAE, sources fiscales, contours	Juil 2013
L'édition en 2011, la presse fragilisée	3		Fev 2014
Les jeux d'argent	3	ESA, sources fiscales	Avril 2014
Les entreprises	4	ESA, sources fiscales, comptes,	Oct 2013
Édition 2013 - internationalisation - productivité dans commerce - prof. réglementées - fiches par thèmes et secteurs		enquêtes	Dag 2042
L'industrie par AE	3	ESANE, comptabilité nationale	Dec 2013

(**) Publications mensuelles via DGCIS ; trimestrielles avec données mensuelles sur le site insee.fr

(*)

- 1 alimentation de processus aval (comptes nationaux, Eurostat, bases multi sources, ...)
- 2 données détaillées, base de données, fichiers détail
- 3 « 4 pages », « 2 pages », indicateurs, indices
- 4 synthèses, analyses, publications de référence
- 5 valorisation, communication, séminaire, conférence

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Insee

Direction des études et synthèses économiques

Département de la conjoncture

Division des enquêtes de conjoncture

1.Exposé de synthèse

Les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises sont un élément essentiel du dispositif français d'élaboration du diagnostic conjoncturel. Elles sont reconnues d'intérêt général et de qualité statistique par le Cnis. Conçues pour apporter, à un coût raisonnable, des indications précoces et de qualité sur le passé récent, la situation présente et les perspectives à court terme des entreprises, elles bénéficient d'une très large diffusion. Leurs résultats, publiés dans les derniers jours précédant la fin du mois de leur collecte, sont très attendus et intensivement utilisés par des acteurs très divers.

Le dispositif des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises a fait ses preuves au cours de ses longues années d'existence en alliant une grande cohérence au cours du temps et un caractère très évolutif lui permettant de s'adapter aux mutations structurelles de l'économie (place croissante du tertiaire notamment). La contribution de plus de la moitié de ces enquêtes au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture et l'importance croissante de ce dernier renforcent encore les usages de ces enquêtes et les attentes dont elles font l'objet de la part de leurs utilisateurs, anciens et plus récents.

Les orientations de la division des enquêtes de conjoncture pour les années à venir visent à poursuivre l'intégration des enquêtes dans le dispositif européen et à améliorer la qualité du processus de production.

2.Travaux nouveaux pour 2015

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2015.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2015

Une procédure qui permette de s'affranchir de la saisie des réponses structurelles, par un recours aux fichiers statistiques et/ou administratifs de données sectorielles annuelles, est à l'étude pour ne plus avoir à demander ces informations (chiffre d'affaires, effectifs, produits et chiffres d'affaires correspondant, ...) sur les questionnaires d'enquêtes. Si l'étude est concluante, cela permettrait de diminuer la charge de réponse des entreprises, de garantir l'actualisation annuelle de ces informations, et d'alléger d'autant la charge de saisie des gestionnaires.

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

La division des enquêtes de conjoncture s'investit régulièrement dans des travaux d'études dont les résultats sont publiés dans la note de conjoncture de l'Insee ou présentés dans le cadre de réunions internationales (CIRET [Centre International de Recherche sur les enquêtes de conjoncture], Commission Européenne). La division a le projet de réaliser un dossier relatif aux enquêtes de conjoncture qui sera publié dans la note de conjoncture de mars 2015.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2015

En 2015, l'enquête de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment sera enquête pilote dans le cadre de la rénovation du système de collecte par internet auprès des entreprises de l'Insee (projet Coltrane).

3. Aspects particuliers du programme 2015

3.1. Aspects « Territoires »

non concerné

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

non concerné

3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

non concerné

3.4. Aspects « européens »

Le système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture est le cadre dans lequel s'organise l'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes. Il est piloté par la Commission Européenne (Direction Générale des affaires Économiques et Financières - DG-ECFIN), qui fixe des règles très complètes (contenu des questionnaires harmonisés, périodicité et champ des enquêtes, méthodes de traitement, périodes d'interrogation et dates de publication...) devant être respectées par les instituts producteurs adhérents, engagés à cet égard par un contrat passé avec la Commission. Ce dispositif ne relève pas d'un règlement communautaire.

En 2015, la division des enquêtes de conjoncture continuera de participer activement aux réflexions méthodologiques mises en place par la Commission européenne destinées à améliorer la qualité et la comparabilité transnationale des données produites.

4. Opérations répétitives

L'Insee réalise neuf enquêtes de conjoncture auprès des entreprises et en coréalise une avec la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP). Six d'entre elles contribuent au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture (mention UE) :

- Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie (UE) ;
- Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie (UE);
- Enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie.
- Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment (UE) ;
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment ;
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics (UE);
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans la construction immobilière.
- Enquête mensuelle de conjoncture dans les services (UE);
- Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail (UE) ;
- Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises. Comme préconisé par le SSE (Système Statistique d'entreprises), la question sur le temps passé par l'entreprise à répondre au questionnaire a été ajoutée à toutes les enquêtes de conjoncture en 2014. Elle a confirmé que la réponse aux questionnaires de conjoncture excède rarement le quart d'heure.

En 2015, les travaux visant à réduite la charge de réponse seront poursuivis. Une procédure qui permette de s'affranchir de la saisie des réponses structurelles, par un recours aux fichiers statistiques et/ou administratifs de données sectorielles annuelles est à l'étude pour ne plus avoir à demander ces informations (chiffre d'affaires, effectifs, produits et chiffres d'affaires correspondant, ...) sur les questionnaires d'enquêtes. Si l'étude est concluante, cela permettrait de diminuer la charge de réponse des entreprises, de garantir l'actualisation annuelle de ces informations, et d'alléger d'autant la charge de saisie des gestionnaires.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Direction générale des douanes et droits indirects Département des statistiques et études économiques

1. Exposé de synthèse

En 2015, une part croissante des ressources sera dédiée à Eurostat, notamment au projet Simstat, alors que la douane continuera à évoluer dans un environnement contraint. L'amélioration de la connaissance des opérateurs du commerce extérieur constituera également un chantier prioritaire. La poursuite de la réforme de la chaîne de collecte permettra de dégager des gains de productivité et gagner en qualité.

Dans ces conditions, les axes de travail seront les suivants :

- renforcer la participation aux travaux européens : poursuivre et amplifier la participation au projet SIMSTAT d'échange de données individuelles entre États membres. L'objectif est de voir dans quelle mesure les données collectées à l'expédition par nos partenaires européens peuvent se substituer à notre propre collecte à l'importation. Par ailleurs, l'accent sera mis sur une meilleure cohérence des statistiques européennes.
- améliorer la collecte et la qualité : la rénovation de la chaîne de traitement de l'information statistique se poursuivra en 2015. L'exhaustivité de la collecte sera renforcée et la mise en place d'une analyse de risque conduira à une meilleure priorisation et traçabilité des contrôles. Les gains de productivité qui en découleront permettront au réseau statistique de mieux accompagner et suivre les entreprises engagées à l'international. Au final, la qualité de la collecte sera meilleure.
- développer la connaissance des opérateurs du commerce extérieur : le référentiel des opérateurs sera complété en y intégrant les informations nouvelles contenues dans le répertoire Sirus, notamment les catégories d'entreprises (TPE, PME, ETI, GE). Les bilans et les études sur les opérateurs du commerce extérieur rendront compte de cette nouvelle dimension. Enfin, la méthode d'estimation des données manquantes sera améliorée en mobilisant davantage les sources fiscales.
- **enrichir la diffusion** : la publication d'études thématiques sera poursuivie. Une attention particulière sera portée à la problématique sur la mondialisation des échanges et aux interactions entre biens et services. Le suivi de la fréquentation des sites et de la satisfaction des utilisateurs sera aussi assuré.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

L'enquête CAF-FAB réalisée en 2009 sur les coûts de transports et d'assurance des marchandises sera renouvelée. Dans les statistiques douanières, la valeur des importations est évaluée à l'entrée du territoire économique (valorisation CAF – coût assurance fret inclus), alors que la valeur des exportations prend seulement en compte les coûts de transport et d'assurance jusqu'à la frontière française (valorisation FAB – franco à bord). Cette dissymétrie dans la mesure des échanges induit une surestimation de la valeur des marchandises importées et par conséquent une sous-estimation de la balance commerciale de la France. L'enquête permet d'évaluer tous les échanges à la frontière du pays exportateur et donc de corriger ce biais en appliquant un taux de correction FAB à la valeur des importations pour arriver à une comptabilisation FAB-FAB du commerce extérieur.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2015

La rénovation de la chaîne statistique sera poursuivie afin de mieux hiérarchiser les contrôles, de réduire les erreurs et d'en assurer une meilleure traçabilité. La collecte sera également rénovée en vue d'assurer un meilleur suivi de l'exhaustivité. Enfin, les estimations des données manquantes (données sous les seuils déclaratifs) seront améliorées en mobilisant d'autres sources d'information, notamment fiscales.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

Un groupe de travail tripartite Insee-Banque de France-Douanes a été constitué en 2014, avec comme objectif la mise en commun de données pour mieux comprendre les problématiques liées à la mondialisation des échanges. Le travail s'engagera autour d'un objectif partagé de valorisation et de publications. Dans un premier temps, il est décidé de se concentrer sur le secteur de la pharmacie, pour acquérir une expertise méthodologique qui pourra ensuite être reprise sur d'autres secteurs. Des premiers résultats seront présentés en décembre 2014. Des résultats détaillés feront l'objet d'un colloque en 2015.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2015

Le référentiel des opérateurs sera complété en y intégrant les informations nouvelles contenues dans le répertoire Sirus, notamment les catégories d'entreprises (TPE, PME, ETI, GE), ce qui permettra de publier des statistiques par catégories d'opérateurs. Selon l'état l'avancement des travaux de profilage à l'Insee, de nouvelles informations de SIRUS seront intégrées dans le référentiel des opérateurs. Les études sur les opérateurs du commerce extérieur pourront alors être approfondies pour tenir compte de la notion de branche opérationnelle de groupe.

3. Aspects particuliers du programme 2015

3.1 Aspects « Territoires »

Pas d'éléments nouveaux ; les statistiques du commerce extérieur sont ventilées par département et régions.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Comme les années précédentes, des études seront publiées sur des thématiques sectorielles (produits énergétiques, écoproduits) recoupant ces préoccupations.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant.

3.4 Aspects «européens »

Le DGDDI participe depuis 2012 au projet SIMSTAT de restructuration des statistiques européennes sur les échanges intracommunautaires de biens. Ce projet vise à réduire la charge statistique pesant sur les opérateurs et à améliorer la cohérence des statistiques en construisant la statistique européenne sur la base d'une collecte unique à l'expédition. Chaque État membre aurait ainsi la possibilité de calculer les importations en provenance de l'Union européenne à partir des données collectées à l'expédition par les États membres partenaires.

Une première étape de faisabilité a conduit à retenir l'infrastructure informatique dédiée à l'échange de données individuelles. Un programme pilote comprenant 21 États membres volontaires vise désormais à organiser en grandeur nature un test d'échange de données, appelé *Trial test*. Ce dernier se déroulera à compter du second trimestre 2015. Il doit permettre de tester la capacité à échanger des données collectées à l'exportation et à évaluer le potentiel de ce flux de données pour calculer des statistiques d'importation. Dans ce cadre et avec le soutien de l'Insee, la DGDDI coordonnera de

novembre 2014 à fin 2015 un ESSnet visant à organiser concrètement les échanges de données du *Trial test* et contribuera activement à la rédaction du rapport final en tant que « project leader ».

4. Opérations répétitives

- Traitement statistique des déclarations en douane (DAU)
- Traitement statistique des déclarations d'échanges de biens (DEB)

Depuis le 1^{er} janvier 1993, la balance commerciale de la France est établie à partir de l'exploitation de deux documents : la déclaration d'échanges de biens (Deb) pour les échanges réalisés au sein de l'Union européenne, la déclaration en douane pour les échanges de marchandises avec les pays tiers.

La douane publie douze numéros mensuels du chiffre du commerce extérieur, des analyses trimestrielles, un bilan annuel accompagné de fiches sectorielles et géographiques, ainsi que des résultats annuels détaillés (valeur, masse et unités) par pays et nomenclature combinée de produits (10 000 postes). Depuis l'automne 2008, ce dispositif est complété par une nouvelle série de publications, intitulée « Études et éclairages », qui propose un zoom sur des sujets d'actualité (la facture énergétique comparée à celle des autres pays européens ; le commerce de gros, acteur de poids à l'international, etc.). Entre 8 et 10 numéros sont publiés chaque année.

Deux fois par ans, la douane publie un bilan sur les opérateurs du commerce extérieur, par type de produits, par zones géographiques et par catégories d'entreprises.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les grandes vagues de simplification sont désormais quasiment achevées (dématérialisation des procédures déclaratives, relèvements des seuils déclaratifs). À terme, la mise en place du flux unique pourrait constituer une piste supplémentaire de simplification.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services Sous-direction de la prospective, des études économiques et de l'évaluation

Programme non disponible

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Sous-direction des statistiques sur les transports

Extrait du programme statistique de la commission Environnement et développement durable.

1. Exposé de synthèse

Contexte

Le programme de travail du SOeS en matière de statistiques sur les transports est fortement déterminé par les règlements européens et les recommandations du rapport du Cnis de 2007 sur l'inventaire des besoins d'information dans les transports ainsi que par les demandes exprimées par la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN).

Il est également influencé par la nécessité de fournir des éléments relatifs aux transports à un niveau plus localisé de manière à accompagner les Dreals en matière de diffusion statistique au niveau régional voire à un niveau plus fin.

Plus spécifiquement, en 2015, le SOeS devra fournir des informations sur le transport routier et ferroviaire dans le cadre du Groupe européen sur l'observation du fret à travers les Alpes mis en place suite aux accords de Zurich.

Enfin, une mission d'inspections générales conjointes MEDDE-Insee sur le domaine des transports a été lancée courant 2014, avec pour objectif de faire un bilan des productions de données existant, de pointer les manques éventuels et de proposer des évolutions possibles des organisations. Les conclusions de cette mission attendues pour mi-2014 risquent d'orienter dès 2015 le programme de la sous-direction des statistiques des transports.

Améliorer la connaissance des véhicules et des transports routiers

La refonte du répertoire statistique sur les véhicules routiers (RSVERO) afin d'assurer la production de résultats sur les immatriculations, les parcs automobiles ainsi que l'utilisation des contrôles techniques pour estimer le parc effectif localisé ou parc roulant et le kilométrage parcouru annuellement est une priorité pour 2015. L'outil actuel, conçu en 2009 et qui remplace le fichier central des automobiles (FCA), ne permet pas techniquement de répondre à tous ces besoins. Le répertoire est destiné à être le pilier du système statistique sur les véhicules routiers, leur usage et leurs externalités.

Le bilan de la circulation routière rassemble et met en cohérence les données sur le parc de véhicules, la circulation routière et la consommation de carburants. Les données de consommation unitaire de carburant des véhicules particuliers utilisées pour ajuster ce bilan sur les livraisons de carburants, vont disparaître avec la non-reconduction du marché avec le fournisseur de données. Une expérimentation sera menée en 2015 sur la possibilité de les remplacer par une enquête légère sur les véhicules particuliers. Une réflexion devra également être engagée pour mieux prendre en compte la croissance au sein du parc des véhicules à motorisation dite alternative (électrique, hybride, au gaz). Enfin, l'objectif de moyen terme est de régionaliser le bilan de la circulation et d'y distinguer circulation locale et circulation longue distance.

Les tests sur l'estimation des données demandées par l'enquête *Cross Alpine Freight Transport Survey* (CAFT) avec les résultats des enquêtes *transports routiers de marchandises* (TRM), se poursuivront, après plusieurs expérimentations réalisées depuis 2012. Des matrices de probabilités de passage aux frontières alpines et pyrénéennes par les poids lourds à partir de données origine/destination des enquêtes TRM seront constituées et les données CAFT ainsi obtenues, envoyées à Eurostat en 2015. Ce système remplacera l'enquête TRANSIT réalisée tous les 5 ans aux frontières, dont la dernière édition remonte à 2009.

Ces matrices qui permettront aussi d'estimer l'ensemble du trafic international de poids lourds sur le territoire français et les itinéraires qu'ils empruntent, viendront enrichir le bilan de la circulation ainsi que d'autres observatoires tels que l'observatoire des trafics pyrénéens, l'observatoire de la vallée du Rhône et de l'arc languedocien, elles pourront aussi être utilisées dans les réflexions sur l'avenir de l'écotaxe.

Après l'enquête sur l'usage des véhicules légers en 2010 et l'enquête sur l'usage des deux-roues motorisés en 2012, l'enquête sur l'utilisation des autocars permettant en particulier de mesurer l'intensité de l'usage de ces véhicules, leur nature de service (service régulier ou non) ainsi que leur confort a été réalisée courant 2014. Son exploitation donnera lieu à des publications fin 2014 ou début 2015.

Mise en œuvre de la collecte d'informations sur le transport ferroviaire dans un nouveau cadre juridique

Conformément aux recommandations du rapport du Cnis de mars 2007 sur les besoins d'information transport, un cadre réglementaire a été adopté pour la collecte d'informations sur le transport ferroviaire : après l'<u>article 1 de la loi sur la régulation ferroviaire du 8 décembre 2009</u>, un <u>décret</u> et un <u>arrêté</u> d'application ont été adoptés le 23 avril 2012 de manière à organiser l'accès des autorités publiques à l'information sur le transport ferroviaire.

Ce nouveau cadre juridique prévoit une collecte d'information très étendue par rapport à celle précédemment réalisée à partir de l'enquête statistique auprès des opérateurs ferroviaires. Elle comprend un volet mensuel (contre trimestriel précédemment) et un volet annuel, plus riche que l'information recueillie dans le cadre de l'enquête statistique qui a été abandonnée.

La mise en œuvre de ce décret sur les deux premières années n'est pas satisfaisante, les plus grandes entreprises ferroviaires ne parvenant pas à fournir l'information avec le détail demandé. Au vu du bilan des prochaines collectes, la sous-direction des statistiques des transports pourra être amenée à proposer un aménagement du dispositif qui satisfait l'ensemble des directions du ministère souhaitant des données sur ce domaine.

Outre la réponse au règlement n° 91/2003 du 16 décembre 2002 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer, ce dispositif devrait également permettre d'alimenter le groupe observation du fret alpin du suivi des accords de Zurich.

Meilleure connaissance de la multi-modalité et de l'intermodalité

La multi-modalité est un axe majeur de la politique des transports. En matière d'information statistique, cela se traduit par une amélioration de la connaissance des opportunités offertes par les infrastructures d'une part, par celle de flux complets des chaînes de transport d'autre part.

Pour les marchandises, l'alimentation du Système d'information sur les transports de marchandises (SITRAM) avec les flux de transport maritime reste un objectif pour 2015. L'intégration dans cette base de données de statistiques de transport par origine et destination plus fines que jusqu'à présent grâce aux travaux déjà menés avec les Voies Navigables de France (VNF) pour la partie fluviale et au recueil des nouvelles statistiques ferroviaires permettra une approche multimodale nouvelle.

La poursuite de la sécurisation du processus de constitution du répertoire des entrepôts, la mise en œuvre d'une enquête d'amélioration du répertoire et d'une exploitation statistique des informations qu'il contient devrait permettre de disposer d'un panorama complet de cette activité qui constitue le cœur de la logistique, occupe de l'ordre de 500 000 salariés¹ et structure les opportunités de transfert modal.

Le travail de préparation des dispositifs futurs de connaissance de la mobilité des ménages se poursuivra en 2015 : suites du workshop d'Eurostat sur les enquêtes nationales transports et déplacements (ENTD), rassemblement dans une base commune des enquêtes locales sur la mobilité, analyse des résultats du recensement de la population, intégration avec les résultats annuels sur la mobilité longue distance issus du panel de suivi de la demande touristique mené par la DGCIS. Par ailleurs, la dernière édition de l'ENTD remonte à 2007/2008. Cette enquête permet d'avoir une vision globale et cohérente de tous les modes et situations de transport de personnes, d'observer les comportements des habitants de toutes les tailles d'agglomérations et d'estimer des indicateurs de mobilité. Elle donne un cadrage général et rend possible des comparaisons dans le temps par rapprochement avec les résultats des enquêtes précédentes réalisées tous les 10 ans environ. Des réflexions devront être engagées sur la prochaine enquête nationale déplacement.

Connaissance des territoires

Ces dernières années, des demandes d'information de plus en plus localisée ont été adressées à la sousdirection des statistiques des transports. Cette dernière poursuivra et intensifiera les transmissions d'informations statistiques sur les Transports et la logistique aux Dréals.

À la suite des travaux menés à partir de l'exploitation du recensement de la population dans le domaine des transports, le SOeS s'attache à constituer une base nationale de données relatives aux infrastructures de transports et en particulier des équipements ouverts aux ménages. Gares, aéroports, stations services

¹ Champ des PCS retenues: 487A (Responsables d'entrepôt, de magasinage), 487B (Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention), 652A (Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes), 653A (Magasiniers qualifiés), 676C (Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés) qui sont employés dans des établissements d'APEN et d'APET différents de 7820Z (Activités des agences de travail temporaire).

alimentent désormais la Base permanente des équipements gérée par l'Insee ; les travaux ont été engagés avec le Cerema pour la mise en place d'une base sur les arrêts de transport en commun urbains, départementaux et régionaux qui complétera l'existant, un prototype est actuellement disponible.

Le SOeS valorisera les travaux engagés avec l'Insee (département de l'action régionale) sur la réalisation d'outils visant à étudier la vulnérabilité des ménages vis-à-vis des prix de l'énergie. Ces travaux reposent sur l'estimation localisée des dépenses liées aux transports quotidiens et mobilisent les enquêtes existantes : enquête Nationale Transports et Déplacement (ENTD), Enquêtes Ménages Déplacement (EMD,...), recensement de la population, enquêtes annuelles de recensement et les données issues du répertoire des véhicules routiers lorsque les progrès du système d'information le permettront (nombre de véhicules par commune, motorisation, km parcourus).

Économie des transports

Après l'avis d'opportunité et le label accordés par le Cnis en 2012, le SOeS a débuté la collecte des données de prix du transport ferroviaire de marchandises auprès des principaux chargeurs sur la base du volontariat et en collaboration avec l'AUTF (association des utilisateurs de transport de fret). Un indice du prix du fret ferroviaire a été mis en place, ce qui permet ainsi la production d'un indice d'ensemble du transport de fret et de la logistique. La production de ces indices est désormais partagée entre l'Insee qui a repris l'essentiel fin 2012 et le SOeS qui garde dans le domaine quelques travaux de collecte (transport ferroviaire de fret, messagerie fret express).

Dans le domaine du prix du transport de voyageurs, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) ayant mis en place un indice concernant le transport aérien, la sous-direction des statistiques des transports a le projet d'élaborer un indice similaire dans le domaine du transport ferroviaire longue distance de voyageurs en ayant recours à interrogation des sites de réservation en ligne pour relever les prix d'un panier représentatif de liaisons ferroviaires (ce panier étant également à définir).

Sécurisation de la production du Compte satellite des transports

Au fil des campagnes de comptes, l'information traitée pour établir la dépense nationale en transport et sa répartition par secteur institutionnel et allocation (route, fer, aérien, voie navigable, maritime et transports urbains) s'est alourdie : le spectre des données utilisées s'est élargi, la longueur des séries traitées a augmenté. La maintenance de l'outil actuel devient de plus en plus délicate. En outre, cet outil a été élaboré dans un temps court, en interne et avec des moyens limités : vecteur d'assemblage de données financières sur le transport, il n'avait pas initialement pour ambition d'être un véritable outil de construction comptable de synthèses.

En attendant une éventuelle refonte plus générale des outils d'élaboration des comptes satellites du SOeS (Transports, Énergie, Logement), il est apparu nécessaire de revoir l'organisation de l'outil actuel du compte satellite des transports sous les deux angles suivants : d'une part, le rendre plus robuste à l'introduction de nouvelles séries, à la modification des méthodes et concepts comptables et, d'autre part le rendre plus facile à manier afin d'en améliorer l'accessibilité lors du chargement de données et des étapes de consultation et de vérification. Par ailleurs, cette opération permettra de faire évoluer le compte vers un outil de confection de comptes nationaux du transport, avec des flux de dépenses clairement identifiés par secteur institutionnel et par opération, des possibilités d'arbitrage sur les sources et les montants intermédiaires de dépense, et des outils d'équilibrage.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

À court terme, la sous-direction des statistiques des transports du SOeS analysera la possibilité de réaliser une ou plusieurs enquêtes portant sur deux principaux thèmes concernant l'utilisation des véhicules particuliers :

 il s'agit d'une part d'évaluer la consommation de carburants en remplacement du dispositif actuel non reconduit en 2015 et qui ne donnait pas pleinement satisfaction (voir la partie 1, exposé de synthèse), ainsi que le kilométrage des véhicules de moins de 4 ans, que l'on ne peut obtenir par l'exploitation des contrôles techniques. Des premiers tests seront conduits en 2015. Ce dispositif serait destiné à devenir annuel; il s agit d'autre part de porter un éclairage sur le covoiturage selon deux aspects: le fait, tel que la loi
définit le covoiturage, de circuler à plusieurs personnes dans un même véhicule dont le chauffeur n'est
pas un professionnel du transport, et l'ensemble des services de mise en relation de personnes qui
facilitent l'organisation de ce covoiturage. La consultation des partenaires, les premières réflexions sur
la définition de ces interrogations et la réalisation des premiers tests seront lancés en 2015.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2015

La généralisation de l'utilisation des données des contrôles techniques se poursuivra en 2015, afin de connaître un parc roulant de véhicules routiers. L'appariement des données des contrôles techniques avec le répertoire RSVERO permettra de répartir les kilomètres parcourus selon des niveaux géographiques fins (jusqu'à la commune) ou des critères techniques comme l'âge des véhicules, leur motorisation, leur norme euro. Les utilisations sont multiples, tant sur le plan statistique (meilleur calibrage des échantillons d'enquête sur l'utilisation des véhicules, amélioration de la précision de l'estimation de la circulation routière) que pour l'aide à la conduite des politiques environnementales (impacts environnementaux, qualité de l'air par exemple). Elle est effective de façon permanente pour les bus et cars, elle est en test pour les véhicules utilitaires lourds et légers, elle sera mise en place en 2015 ou 2016 pour l'ensemble des véhicules dans le cadre de la refonte du répertoire de véhicules.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

Un nouvel outil de suivi de la conjoncture, actuellement en cours de développement, sera mis en production en 2015. Il permettra une meilleure mutualisation des opérations réalisées dans ce cadre, une meilleure sécurisation des données ainsi qu'un partage des pratiques entre les différents services du SOeS opérant un suivi de la conjoncture dans leur secteur de compétences (Transports, Logement, Énergie).

L'élaboration du rapport annuel de la commission des comptes des transports de la nation (CCTN) a fait l'objet d'un travail important de rationalisation. En 2014, le plan de l'ouvrage a été revu et une nomenclature commune aux différentes fiches qui regroupe les transports en Marchandises / Voyageurs / Autres services de transports plutôt qu'en modes a été adoptée. Des fiches nouvelles ont également été ajoutées sur le transport actif (le vélo), les plateformes logistiques et entrepôts, les prix des transports de fret et de l'entreposage. Lors de la dernière réunion de la CCTN, la commission a demandé qu'un rapport permettant des analyses plus approfondies sur l'économie des transports en général soit réalisé, à un rythme pluriannuel à définir. L'année 2015 permettra de définir le contenu de ce nouveau rapport – la cible –, mais aussi les différentes étapes pour y parvenir dans un contexte de moyens contraints.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2015

Une refonte du dispositif informatique du répertoire des véhicules routiers est à l'étude pour améliorer ses performances techniques, sa qualité en termes de couverture et de variables, et, ainsi, permettre le calcul de parcs roulants avec l'appariement avec les fichiers de contrôles techniques.

Un nouveau questionnaire électronique pour la collecte de TRM est également à l'étude, avec l'objectif de promouvoir ce mode de collecte. Un web questionnaire devrait remplacer le PDF interactif actuellement en place.

Si les moyens le permettent, une étude sera également entreprise pour rénover le dispositif de traitement de l'enquête TRM.

3. Aspects particuliers du programme 2015

3.1 Aspects « Territoires »

Un premier prototype d'une base nationale des arrêts de transport en commun urbains, départementaux et régionaux (non ferroviaires) a été réalisé en 2014. Les travaux seront poursuivis en 2015 pour étendre la couverture géographique. À terme, la base a vocation à compléter la liste des équipements de transports mis à disposition dans la BPE.

La sous-direction des statistiques des transports a activement participé aux travaux du SOeS visant à la mise en place d'une comptabilité de flux de matières à un échelon territorial. Ces travaux répondent notamment au besoin identifié lors de la conférence environnementale 2013 d'améliorer la connaissance des gisements « matières » des territoires, afin d'élaborer à terme des stratégies régionales d'économie circulaire. Ces données concernent les échanges de matières qu'une région effectue avec d'autres régions françaises mais également avec l'Union européenne et les pays extra Union européenne. La mesure des flux de matières au niveau régional sera mise en œuvre à compter de 2015, en commençant par les données actuellement disponibles (routier et fluvial).

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Cf § sur l'intermodalité-multimodalité (synthèse).

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

3.4 Aspects «européens »

Le SOeS souhaite utiliser de manière systématique les données individuelles anonymisées des enquêtes TRM européennes. Le projet de remplacement de l'enquête Transit par un dispositif d'imputation des itinéraires des enquêtes européennes a déjà été présenté à Eurostat (octobre 2012).

4. Opérations répétitives

Remarque: certains visas ne sont pas encore affectés, ou concernent des groupes d'enquêtes; ils sont notés « 2014 »

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sur l'activité des entrepôts et des plates-formes logistiques	2014	SOeS	tous les 5 ans
Enquête permanente sur l'utilisation de véhicules routiers de marchandises (TRM)	2014H032TR	SOeS	Infra annuelle
Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture de "chronotachygraphes"	2014T706TR	SOeS	Trimestrielle
Enquête trimestrielle sur l'activité de la messagerie	2014T705TR	SOeS	Trimestrielle
Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret	2014T710TR	SOeS	Trimestrielle

Autres opérations de production à caractère permanent

Opérations	Туре	Objectif
Répertoire statistique sur les véhicules routiers (RSVERO) SOeS	Exploitations des données des cartes grises ainsi que les contrôles techniques des véhicules.	Étudier la dynamique du parc automobile
Répertoire des entrepôts et plates-formes logistiques SOeS	Exploitation de fichiers multiples (Sirene, GIDIC, DADS, Sitadel, fichiers professionnels,)	Étudier l'organisation et l'activité logistique et le partage des différents modes de transport aux différents points de la chaîne logistique
Dispositif SitraM Système d'information sur les transports de marchandises SOeS	La banque de données annuelles SitraM est alimentée par les sources suivantes : - l'enquête sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM-France) - les enquêtes sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) d'autres pays de l'UE - le fichier voies navigables intérieures de « Voies Navigables de France » - le fichier des Douanes recensant les transports internationaux faisant l'objet du commerce extérieur de la France - les données administratives de transport par Oléoduc - le fichier rail, de la SNCF pour les données antérieures à 2009	Établir les flux de marchandises selon le mode de transport, la nature des marchandises, l'origine et la destination, le volume et le conditionnement.

Opérations	Туре	Objectif
Collecte sur le transport par voies navigables VNF	Collecte à l'occasion des redevances liées à l'utilisation de l'infrastructure	Produire des données sur le trafic et répondre notamment au règlement européen
Collecte auprès des ports maritimes DGITM/PTF4	Collecte administrative régie par l'arrêté ministériel du 24/10/2012	Produire des données sur le trafic maritime de marchandises et de passagers et répondre notamment au règlement européen
Collecte sur la flotte de commerce française DGITM/PTF4	Collecte administrative, exploitation du registre international français (RIF) dans le cadre de la loi du 3 mai 2005.	Connaître le parc de la flotte de commerce immatriculée en France et ses caractéristiques
Collecte sur le transport aérien DGAC	Collecte administrative régie par l'arrêté ministériel du 01/07/2008	Produire des données sur le trafic aérien, et répondre notamment au règlement européen

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Après avoir été réalisée en 2010 et en 2011, l'enquête sur l'activité des entrepôts et plates-formes logistiques sera désormais renouvelée sur un rythme quinquennal. La prochaine enquête est à programmer en 2016 sur l'activité de l'année 2015.

La poursuite de l'exploitation des données de contrôle technique et la refonte de RSVERO devraient à terme permettre d'alléger le questionnement de certaines enquêtes sur l'utilisation des véhicules.

L'enquête transit qui devait se dérouler en 2014 a été abandonnée et remplacée en 2015 par une exploitation spécifique des enquêtes TRM européennes (voir exposé de synthèse).

Les efforts pour dématérialiser la collecte de TRM se poursuivront en 2015 sous les deux angles suivants :

- la collecte de l'enquête TRM est ouverte à la collecte par internet mais un faible nombre d'entreprises y recourent, le PDF interactif actuellement en place n'étant pas pleinement satisfaisant. Un projet de ré-ingénierie de la collecte sera entrepris en 2014 – 2015 (voir partie 2.4);
- par ailleurs, des tests avec un éditeur de logiciels de gestion de flotte de véhicules sont en cours afin d'étudier la possibilité d'intégrer dans leur logiciel une fonction automatisant la réponse dématérialisée à l'enquête TRM.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - DPMA

Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (BSPA)

1. Exposé de synthèse

Le SSM pêche est le bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (BSPA), qui fait partie de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture. En 2012 cette direction a été rattachée au Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE).

Dans l'organigramme de la DPMA, le BSPA est directement rattaché à la directrice des pêches. L'effectif n'est plus que de 4 cadres A. En 2009, un poste d'attaché de l'Insee est resté vacant et par la suite, n'a pas été rétabli malgré des demandes réitérées.

Avec des moyens aussi limités, le BSPA ne peut que privilégier la production statistique, la réponse aux demandes nationales et aux obligations européennes. Il ne peut développer les fonctions de valorisation et de diffusion qui incombent normalement à un SSM.

L'activité du BSPA est en grande partie organisée pour répondre à des règlements communautaires :

- le règlement sur le contrôle des pêches, qui impose notamment aux États membres de transmettre à la Commission les données agrégées de captures, mensuellement pour les espèces sous quotas, trimestriellement pour les autres espèces ;
- les règlements statistiques, qui régissent les communications annuelles à Eurostat des statistiques de captures et de débarquements des produits de la pêche ainsi que de l'aquaculture ;
- le règlement dit DCF (data collection framework) qui a établi un cadre communautaire pour la collecte, la gestion et l'utilisation de données pour répondre aux besoins de la politique commune de la pêche (PCP) et des avis scientifiques. Le BSPA a la responsabilité du volet économique de ce programme dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

De par sa position, le travail du BSPA est également étroitement imbriqué avec celui des autres unités de la DPMA. Ainsi le BSPA établit chaque mois les données nécessaires au suivi de la consommation des quotas de pêche qui sont directement utilisées par le bureau en charge de la gestion de la ressource, lequel prend sur ces bases des mesures de fermeture ou de limitation de quotas et gère les relations avec les organisations de producteurs. Le BSPA répond aussi à de nombreuses demandes de données provenant des autres unités de la direction, de la Commission, des organisations internationales ainsi que de demandeurs extérieurs comme les services déconcentrés des affaires maritimes.

Principales orientations pour 2015

• Poursuite de l'amélioration de la qualité des données de production des pêches maritimes

Le BSPA établit les statistiques de production des pêches maritimes à partir de l'exploitation de données administratives (déclarations obligatoires des pêcheurs et notes de ventes). Dans le cadre du système informatique d'exploitation des données mis en place depuis 2009, le BSPA a la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage de l'application de croisement des données - documents déclaratifs, notes de ventes et données satellitaires sur la position des navires – qui vise à établir un ensemble de données redressées et cohérentes entre elles susceptibles de répondre à l'ensemble des besoins nationaux et communautaires. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Ifremer, qui a joué un rôle primordial dans la conception des algorithmes de rapprochement et de croisement des données. Cependant, la mise en place de ce système n'a jusqu'à présent pas permis d'améliorer les conditions de production des statistiques de la pêche. L'organisation du système est complexe et fait intervenir de nombreux intervenants qu'il est difficile de coordonner. Les difficultés rencontrées ou les erreurs commises aux différents stades de la chaîne de production ont des répercussions sur la qualité des données en sortie. De plus le système n'est pas encore stabilisé : la mise en place à partir de 2011 des journaux de bord électroniques (ERS) pour les navires de plus de 12m a donné lieu à de nouveaux types de difficultés. L'introduction à partir de 2014 d'une nouvelle version du système d'enregistrement et de transmission des données par les navires devrait permettre de réduire le nombre d'anomalies constatées et donc d'améliorer la qualité des statistiques produites.

L'amélioration de la qualité des données est un chantier important non seulement pour le BSPA, mais pour l'ensemble de la DPMA. À la suite d'un audit de la Commission européenne, la direction doit mettre en place un plan d'actions pour améliorer la gouvernance du système de collecte et de

traitement des données, rationaliser son architecture informatique, automatiser les procédures de contrôle et de validation des données.

Dans ce cadre, le chef du BSPA pilote le projet VALID, auquel la France participe dans un cadre européen, et qui vise à mettre en place l'ensemble des opérations de vérification, de contrôle et de validation des données afin de satisfaire pleinement aux obligations du règlement sur le contrôle des pêches. La mise en œuvre de ce projet qui a débuté en 2014 va se poursuivre en 2015.

L'amélioration de la qualité des données constitue aussi un enjeu primordial au niveau national pour la conduite de la politique de la pêche, la gestion des quotas et les relations avec les organisations de producteurs. L'action du BSPA en 2015 et dans les années à venir continuera de s'inscrire dans ce contexte.

Statistiques de l'aquaculture

L'enquête statistique annuelle sur la production aquacole se poursuivra pour répondre au règlement européen correspondant et aux besoins d'informations nationaux sur le secteur. Ses résultats permettent aussi d'établir la segmentation d'entreprises utilisée pour la collecte de données économiques mentionnée ci-dessous. Le BSPA a obtenu en 2014 le renouvellement du label d'intérêt général et de qualité statistique pour cette enquête qui reste obligatoire. Le questionnaire de l'enquête devrait subir peu de modifications mais il est prévu de passer à partir de 2015 à un mode de collecte en ligne.

Le BSPA prévoit aussi d'exploiter, avec le concours de partenaires, les résultats du recensement de la conchyliculture, qui a été réalisé en 2013 par le SSP à la demande de la DPMA.

• Poursuite et extension du programme de collecte de données économiques (pêche et aquaculture)

Dans le cadre du programme national établi pour répondre au règlement européen « DCF », le BSPA est responsable de la production des variables économiques sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. La collecte des données s'effectue avec le concours d'organismes partenaires de la DPMA, l'Ifremer et l'Université de Nantes.

Le BSPA a obtenu en 2012 le label d'intérêt général et de qualité statistique pour la production de données économiques du secteur de la pêche. À cette occasion, des changements dans l'organisation et la méthodologie de cette opération ont été opérés en 2013. Cette opération va se poursuivre en 2015 conformément à la méthodologie agréée par le comité du label.

La collecte de données économiques en aquaculture, qui a débuté en 2011, va se poursuivre en 2015. Des améliorations vont continuer à être apportées à cette opération afin de mieux couvrir le champ de collecte et de faire progresser la qualité des indicateurs économiques.

Dans les prochaines années, la collecte des données sera l'un des volets de la future PCP et devra s'inscrire dans un programme pluriannuel couvrant la période 2014-2020. Le nouvel instrument financier pour la collecte des données est le Fonds Européen pour les affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP). Dans l'attente de la mise en place de tous les instruments légaux et financiers, le programme national de collecte 2011-2013 a été reconduit pour la période 2014-2016. Le BSPA poursuivra ses efforts, en relation avec ses partenaires, pour répondre complètement aux obligations européennes, améliorer la qualité des données et développer les analyses des indicateurs, au niveau national et européen.

2. Travaux nouveaux pour 2015

Il n'y a pas à proprement parler de travaux nouveaux prévus en 2014 mais plutôt des évolutions dans les travaux existants.

La principale évolution est la refonte de la chaîne de traitement des documents déclaratifs (journaux de pêche, notes de ventes) qui est à la base de l'élaboration des statistiques de production des pêches maritimes, dans le cadre du plan d'actions de la DPMA pour l'amélioration du système de collecte, de contrôle et de traitement des données. Cela comporte en particulier :

- la mise en œuvre du projet VALID pour mettre en place un système de vérification, de contrôle et de validation des données :
- le développement d'une nouvelle version du logiciel « SACROIS » de croisement des données.

Le BSPA a la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage de ces deux projets qui sont étroitement imbriqués.

3.1 Aspects « Territoires »

Comme prévu en 2014, le BSPA reçoit des demandes, aux niveaux national et européen, de désagrégation des données économiques sur la pêche produites dans le cadre du programme « DCF ». La collecte et la production des indicateurs sont demandés par segment de flotte et « supra-région » (Atlantique-Manche-Mer du Nord / Méditerranée / autres régions). Il n'est pas envisagé de collecter des données à un niveau de résolution plus fin, mais le BSPA devra répondre à des demandes de production d'indicateurs à des niveaux plus fins, du point de vue de l'activité ou de la zone géographique. Le BSPA s'assurera de la pertinence méthodologique de ces traitements, compte tenu de la taille et de la représentativité des échantillons, et continuera de participer aux travaux conduits sur ce thème dans les groupes de travail européens.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Pas d'opération nouvelle prévue à ce jour sur cet aspect.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Pas d'opération nouvelle prévue à ce jour sur cet aspect.

3.4 Aspects «européens »

Le BSPA continuera de participer aux groupes de travail européens organisés sous l'égide de la Commission pour préciser et harmoniser les méthodes de production des indicateurs économiques sur la pêche et l'aquaculture : PGECON (Planning Group on Economic Issues) qui se réunit une fois par an, réunions organisées par le Centre Commun de Recherche pour élaborer les Rapports Economiques Annuels publiés par la Commission (pêche et aquaculture), groupes de travail thématiques destinés à préciser les méthodes d'élaboration de certains indicateurs.

Le BSPA continuera également de participer aux groupes d'experts pilotés par la DG MARE de la Commission Européenne sur les sujets qui le concernent, dans le cadre des réunions consacrées au contrôle et aux échanges de données électroniques.

4. Opérations répétitives

L'exploitation des journaux de pêche et des notes de ventes constitue une opération unique sous la responsabilité du BSPA pour la maîtrise d'ouvrage, l'Ifremer assurant la maîtrise d'œuvre du logiciel de croisement des données et la mise à disposition mensuelle des fichiers de données.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sous cette rubrique on peut signaler :

- la poursuite de la mise en place, débutée en 2014, d'une nouvelle version du journal de pêche électronique sur les navires de plus de 12m ;
- le passage progressif, à partir de 2015, à la collecte en ligne de l'enquête aquaculture. Il est prévu d'utiliser le logiciel Capibara développé par le SSP. Une convention a été signée dans ce sens avec le MAAF.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT Service de la statistique et de la prospective (SSP)

1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques qui seront menés en 2015 par le service de la statistique et de la prospective (SSP) seront, comme chaque année, très largement déterminés par les obligations statistiques européennes. Ils viseront également à répondre aux demandes exprimées par les utilisateurs nationaux en termes de fourniture de données et d'analyses pour alimenter les réflexions en matière sociale, économique et environnementale, pour l'aide au pilotage et à l'évaluation de politiques publiques et pour l'élaboration d'études prospectives dans les domaines de compétence du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Aussi le SSP continuera en 2015 à adapter son système d'information et ses analyses de manière à répondre le mieux possible aux besoins d'information exprimés lors de différentes instances, notamment sur des sujets émergents. Dans la continuité des actions des années précédentes, la statistique agricole maintiendra ses exigences sur la qualité des productions, son souci d'accroître la visibilité de ses travaux et leurs valorisations tout en faisant évoluer ses outils statistiques, ses méthodes et ses modes de diffusion.

Le SSP mènera en 2015 des enquêtes répétitives, obligatoires dans le cadre de règlements européens. Ces enquêtes permettent de suivre et de connaître l'utilisation du territoire, les structures de production et les activités des exploitations agricoles, des industries agroalimentaires, des exploitations forestières et des scieries, des coopératives de transformation et de commerce de gros de produits agricoles et alimentaires, les productions végétales et animales, les productions agroalimentaires, forestières et des scieries (PRODCOM), les pratiques agricoles et environnementales des secteurs agricoles et agroalimentaires (pratiques culturales dans les exploitations agricoles, comportements d'innovation, de diffusion et d'utilisation des technologies de l'information et de la communication, ...), les indices de production et de prix (l'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP), l'indice de la production industrielle (IPI), le prix des consommations intermédiaires des agriculteurs). Il suivra également mensuellement et annuellement la conjoncture agricole, agroalimentaire et forestière à des niveaux fins, dans le domaine des productions, des prix et du commerce extérieur, et produira régulièrement des notes et synthèses conjoncturelles aux niveaux national et régionaux.

En 2015, une nouvelle enquête statistique sur l'utilisation des produits phytosanitaires pour les grandes cultures sera mise en place. Elle viendra compléter le système d'enquêtes permettant de répondre au besoin de suivi et de calcul d'indicateurs pour l'évaluation des progrès des plans d'action ministériels découlant du Grenelle de l'Environnement (Ecophyto 2018, objectif Terre 2020).

Au-delà de ces enquêtes statistiques, une autre grande partie du programme de travail du SSP sera constituée des **travaux d'études**, **d'analyse et de synthèse** sur les revenus des agriculteurs, sur les disparités de revenus, sur les comptes de l'agriculture par région et par catégorie d'exploitations, sur le suivi des productions agroalimentaires, sur les consommations d'énergie dans les IAA, sur les dépenses d'environnement dans les IAA, sur l'élaboration de la statistique agricole annuelle des productions agricoles, sur la production de bilans d'approvisionnement par type de productions.

De nouvelles études seront également produites en exploitant les résultats des nombreuses enquêtes nouvelles de 2014 sur la structure des exploitations agricoles et sur les pratiques culturales ou phytosanitaires.

Le SSP participera activement, comme les années précédentes, à **différents observatoires**, en tant qu'expert, comme fournisseur d'analyses et de données et, comme chaque année, développera de nouveaux travaux : observatoire de la formation des prix et des marges, observatoire de la consommation des espaces agricoles, observatoire des territoires, observatoire des industries agroalimentaires, observatoire de l'alimentation, observatoire des produits de qualité, observatoire de la biomasse...

Enfin, le SSP continuera d'investir dans des innovations statistiques, technologiques, méthodologiques et organisationnelles dans un souci d'efficacité et de qualité, innovations en grande partie déjà programmées et engagées. Il poursuivra la rénovation de ses processus avec la dématérialisation de ses enquêtes grâce à un outil de génération d'enquêtes, et l'allègement de la charge statistique des entreprises et des exploitations agricoles avec le recours aux données administratives disponibles. Il poursuivra la mise à disposition de données sur son site avec, pour un public initié, l'outil interactif de consultation et déchargement de tableaux multidimensionnels, avec l'outil de cartographie sur les données statistiques, et pour un plus grand public la mise en ligne de tableaux sous forme tableurs. Il poursuivra la mise en ligne de ses publications accompagnées des fichiers de données des tableaux, des cartes et graphiques téléchargeables par l'internaute. L'objectif est de construire un dispositif élargi qui permette à la statistique agricole de mieux s'inscrire dans les problématiques de filières, de cohérence produits/secteurs ainsi que d'être plus présente et réactive sur les thématiques d'innovation.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Différentes opérations statistiques ont été demandées au SSP dans le cadre de la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018 dont l'objectif principal est la réduction de 50 % de l'utilisation des produits phytosanitaires. En effet, le plan prévoit la poursuite des enquêtes quinquennales portant sur les pratiques culturales sur les grandes cultures et les prairies et sur la viticulture, leur extension à l'arboriculture et au maraîchage, mais également des enquêtes intermédiaires ciblées sur les pratiques phytosanitaires. Par ailleurs, ces enquêtes permettent de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides.

En 2015, l'enquête « Pratiques phytosanitaires dans les grandes cultures » est la première enquête intermédiaire réalisée pour ce type de cultures. Elle fait suite aux enquêtes plus générales, portant sur l'ensemble des pratiques culturales, réalisées en 2011 et en 2006. La collecte est prévue à partir de décembre 2014.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2015

La seule source disponible actuellement sur les revenus des exploitations agricoles est le réseau d'information comptable agricole (RICA). Les données fiscales peuvent aussi constituer des sources de référence sur les revenus. En effet, avec la concentration et la professionnalisation des exploitations agricoles, la part des exploitations au forfait diminue tandis que celle aux bénéfices réels est plus importante. Une première expertise a été conduite en 2014 pour analyser cette source. En 2015, il faudra étudier comment elle pourra compléter le RICA comme autre source d'information sur les revenus et être utilisée dans l'élaboration des comptes.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

Les enquêtes nouvelles collectées en 2014 ou 2013 donneront lieu à divers travaux de valorisation : enquête sur la structure des exploitations agricoles, en lien avec les résultats du recensement agricole 2010 sur le même échantillon, enquêtes sur les pratiques culturales ou phytosanitaires en arboriculture, en maraîchage, en viticulture, en grandes cultures.

Les études sur les revenus des foyers agricoles à partir de l'appariement du RICA 2010 et des données fiscales (impôt sur le revenu des personnes physiques) se poursuivront et une réflexion sera engagée sur la mise à disposition du fichier résultant de l'appariement.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2015

Les travaux d'extension de l'IPAMPA dans les DOM seront finalisés avec la mise en œuvre de l'enquête mensuelle sur les prix des consommations intermédiaires nécessaires à l'agriculture dans les DOM.

3.1 Aspects « Territoires »

Une réflexion sera engagée en 2015 pour rénover le dispositif d'enquête sur le territoire (TERUTI) en subsidiarité du dispositif européen LUCAS. L'objectif sera de simplifier les nomenclatures et de les ajuster au mieux aux normes européennes et internationales (notamment pour la forêt), d'utiliser encore davantage les fichiers administratifs (Casier Viticole Informatisé notamment), de mieux stratifier le territoire pour le sondage et d'envisager une éventuelle articulation avec les enquêtes annuelles de l'IGN sur les territoires forestiers.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Le cycle des enquêtes sur les pratiques culturales se poursuivra avec la collecte de l'enquête sur les pratiques phytosanitaires dans les grandes cultures et la préparation de l'enquête sur les pratiques d'élevage.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Les sources statistiques continueront à être largement mobilisées pour le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans le champ de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. En particulier, de nouveaux indicateurs seront construits pour permettre le suivi de la PAC 2014-2020 et du projet agroécologique. Dans cette perspective, certains dispositifs d'observation pourront être enrichis ou certains questionnaires adaptés.

3.4 Aspects «européens »

Les discussions sur les indicateurs agro-environnementaux se poursuivront au niveau européens et pourraient conduire à la transmission de nouveaux indicateurs. Par ailleurs, la méthodologie sera précisée avec Eurostat concernant les transmissions de données sur les pesticides, la fertilisation, les bilans azote et phosphore. Le SSP continuera à participer aux travaux en cours au niveau européen pour harmoniser les méthodes entre États membres et participera au nouveau groupe de travail d'Eurostat visant à définir la stratégie pour les statistiques agricoles à partir de 2020.

4. Opérations répétitives

4.1 Enquêtes

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire TerUti-Lucas	2014A039AG	SSP	Annuelle
Enquête Cheptel caprin au 1er novembre	2014A061AG	SSP	Annuelle
Enquête Cheptel ovin au 1er novembre	2014A062AG	SSP	Annuelle
Enquête Cheptel porcin au 1er mai et au 1er novembre	2014S063AG	SSP	Semestrielle
Enquête "Terres labourables"	2014A060AG	SSP	Annuelle
Enquête trimestrielle auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins	2014T073AG	SSP	Trimestrielle
Enquête mensuelle auprès des accouveurs et des sélectionneurs	2014M072AG	SSP	Mensuelle
Enquête prix des bois - prix des grumes	2014S009AG	SSP	Semestrielle
Enquête prix des bois - prix des bois de trituration	2014T010AG	SSP	Trimestrielle
Enquête prix des bois - prix du bois énergie sylvicole	2014T011AG	SSP	Trimestrielle

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles (EPCIA)	2014M045AG	SSP	Mensuelle
Enquêtes annuelles de branche exécutées par l'administration (industries agricoles et alimentaires, forêts et scierie)	2014A	SSP	Annuelle
Enquêtes annuelles de branche exécutées par les organisations professionnelles agréées ou par les établissements publics bénéficiant d'une délégation (industries agricoles et alimentaires)	2014A	SSP	Annuelle
Enquêtes mensuelles de branche exécutées par les organismes professionnels agréés ou par les établissements publics bénéficiant d'une délégation (industries agricoles et alimentaires)	2014M	SSP	Mensuelle
Enquêtes mensuelles de branche exécutées par l'administration (industries agricoles et alimentaires)	2014M	SSP	Mensuelle
Enquête semestrielle de branche exécutée par les organismes professionnels agréés ou par les établissements publics bénéficiant d'une délégation (industries agricoles et alimentaires)	2014S	SSP	Semestrielle

4.2 Statistiques issues en partie d'exploitations de fichiers administratifs

Opérations	Туре	Objectif
Statistiques agricoles : surfaces, quotas, aides	Exploitation des déclarations de surfaces, fichiers nationaux des aides,	Apporter des éléments de cadrage aux politiques agricoles
Statistiques agricoles : effectifs bovins, mouvements d'animaux, abattages	Exploitation de la BDNI	Apporter des éléments de cadrage sur les effectifs et les abattages de bovins

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le recours accru à des fichiers administratifs permet de pré-renseigner voire de supprimer certaines questions ou enquêtes. Ainsi, en 2015, l'utilisation de la BDNI bovine permettra d'alléger la charge d'enquêtes pour les abattoirs de bovins.

Le SSP poursuivra la dématérialisation des enquêtes de branche menées auprès des industries agroalimentaires, des exploitations forestières et des scieries, en particulier en liaison avec les organisations professionnelles agréées, tout en assurant un allègement de la charge statistique par des simplifications des questionnements et de leurs fréquences.

L'enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles sera également concernée par le processus de dématérialisation.

BANQUE DE FRANCE

Direction générale des activités fiduciaires et de place

Direction des entreprises

Extrait du programme statistique de la commission Système financier et financement de l'économie.

1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques de la direction des entreprises servent principalement à accomplir deux objectifs de la Banque de France, la connaissance des conditions de financement des entreprises, s'intégrant aux études du domaine monétaire, et la surveillance de la stabilité financière grâce aux études sur le risque de crédit.

Ces travaux sont menés sur les données collectées et gérées par la direction des entreprises : états comptables, événements judiciaires et marquants, restructurations, liens financiers, incidents de paiements sur effets de commerce, encours d'engagements des banques (Centrale des risques).

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2015

L'Observatoire des entreprises publie un certain nombre de statistiques sous forme de stat info (cf. opérations répétitives). Les principaux travaux pour 2015 seront consacrés aux améliorations méthodologiques à apporter aux publications des statistiques par tailles d'entreprises au sens de la LME. Ces travaux porteront sur la dynamique des différentes catégories d'entreprises, avec l'accès aux données du répertoire SIRUS.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

Néant

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2015

Néant

3. Aspects particuliers du programme 2015

3.1 Aspects « Territoires »

Néant

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Néant

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant

3.4 Aspects «européens »

La Banque de France siège au Comité européen des centrales de bilans (ECCBSO) et participe à tous ses groupes de travail. Ceux-ci poursuivent en 2015 les activités suivantes : travaux sur les comptes consolidés de plusieurs pays européens, travaux sur les délais de paiement, évaluation du risque de crédit.

4. Opérations répétitives

L'Observatoire des entreprises publie deux stats infos mensuels :

- L'un concerne les défaillances. Chaque mois, le fichier bancaire des entreprises (FIBEN) permet d'établir les statistiques provisoires (dans un délai d'un mois plein) et définitives (dans un délai de deux mois) du nombre de défaillances d'entreprises, par secteur d'activité et taille. Les données définitives sont désaisonnalisées et complètent les données brutes en glissement sur 12 mois. L'impact économique des défaillances est analysé à partir des données comptables et des encours de crédit.
- L'autre concerne le crédit aux entreprises. La Centrale des risques de la Banque de France recense les encours de crédits de différents types accordés par les banques. Toute banque doit déclarer chaque mois ses crédits à une entreprise dès lors qu'ils atteignent au moins 25 000 euros. Les crédits sont ventilés par secteur d'activité, par taille d'entreprise, par catégorie juridique, et par bénéficiaire (résidents ou non-résidents). Sont distingués les crédits mobilisés, effectivement empruntés, des lignes mobilisables ouvertes aux entreprises, ainsi que les différentes catégories de crédit (découverts, affacturage...). Ces statistiques sur les encours de crédits sont désormais publiées sur la base de la nouvelle définition des entreprises du décret statistique de 2008.

En septembre 2013, en collaboration avec la DGS-DSMF, le stat info trimestriel sur le financement des PME a été modifié. Les statistiques d'encours de crédit aux PME et de taux d'intérêt par catégories d'entreprises sont désormais également publiées sur la base de la nouvelle définition des entreprises du décret de 2008.

L'Observatoire des entreprises publie deux études annuelles sur la situation des entreprises à partir des données bilancielles portant sur l'année N-1 de la base Fiben : celle sur les PME est publiée dans le bulletin trimestriel de septembre de l'année N et celle sur toutes les entreprises sort dans le bulletin de décembre. Depuis 2009, en application de la définition de l'entreprise figurant dans la LME, trois populations sont distinguées : les PME, les ETI et les grandes entreprises. D'autres informations mensuelles sont aussi mobilisées : incidents de paiement, centralisation des risques, défaillances.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie et fait l'objet d'un dossier statistique publié par la Banque de France à l'automne sur son site internet et d'une étude publiée en fin d'année. La Banque de France est d'autre part rapporteur de l'Observatoire des délais de paiement. Depuis fin 2010, les statistiques sont publiées en nouvelle NAF et selon la nouvelle définition des entreprises.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le dispositif de modernisation de la collecte des bilans auprès des entreprises (automatisation et dématérialisation de la collecte) est entré en vigueur à la fin de l'année 2009. Il allège les charges déclaratives des entreprises à l'égard de la Banque de France. Il devrait concerner en 2014 plus de 170 000 bilans, soit 60 % des bilans collectés par la Banque de France. Une progression est encore attendue pour 2015, ce mode de transmission devant s'appliquer à terme à l'essentiel de la collecte.